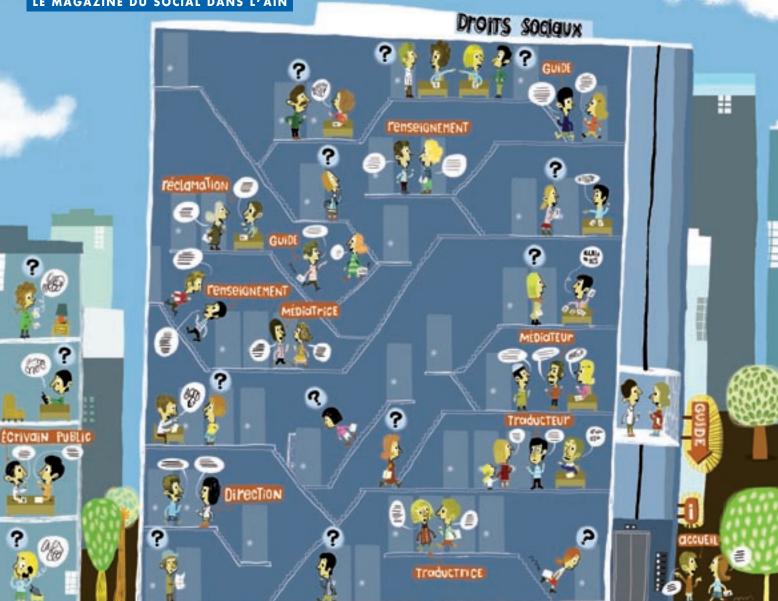


Dossier

Droits sociaux: accès limité?

LE MAGAZINE DU SOCIAL DANS L'AIN



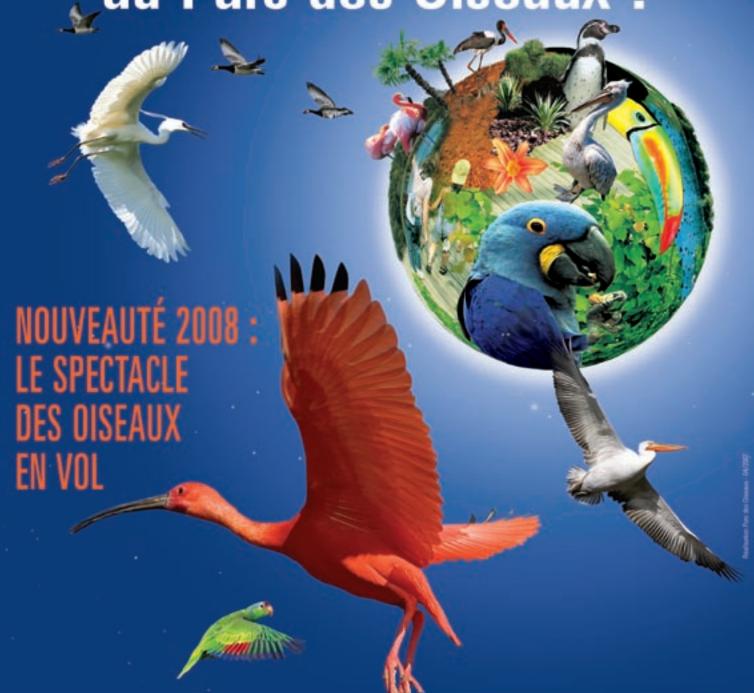


Interview

Henri Blettery

Directeur de l'IREIS

Offrez-leur un tour du monde au Parc des Oiseaux!



Faites découvrir le monde merveilleux des oiseaux aux enfants de vos écoles et de vos centres de loisirs ! Parcours pédagogiques, parcours découverte, petit train et spectacle d'oiseaux en vol enchanteront les petits et les grands !

01300 Villars-les-Dombes

Renseignements et réservation au

04 74 98 34 93 ou sur www.parcdesoiseaux.com

Sommaire







Portrait
Interview
Un an après9 Le centre Défense 2° chance à Ambronay.

Édito......3

Valorisation des compétences... 18/19 L'IMPRO L'Armaillou (Adapei) a mis en place le dispositif de reconnaissance des savoirfaire professionnels.

Laurie Brondel, scolarisée en IMPRO, raconte son parcours pour intégrer un travail en milieu ordinaire.

Aide à domicile30/33 Le Conseil général et la Caf, en partenariat avec les associations, apportent un soutien aux familles en difficulté.

Maladie mentale......35 À Prémeyzel, les foyers de la Roche Fleurie

(ORSAC) accueillent des adultes atteints de schizophrénie ou psychose.

Demande d'asile......36/37 Le point sur la réforme, avec le CADA et le CPH de Miribel (ALFA3A).

Reportage......38/39 Une matinée à la Banque alimentaire de l'Ain.

Bourg Habitat met en place une nouvelle organisation de son action de proximité.

Vu d'Europe......44 Le système national de santé en Espagne.

Au fil des pages

Actualité (2), Social (4), Emploi/Insertion (14/15), Santé (29), Emploi/Formation (34), Handicap (40/41), Générations (45), Jeunesse (46/47), Vie des associations (48).



Droits sociaux: accès limité?

Les institutions s'engagent ensemble pour limiter les situations de nonaccès aux droits sociaux, dans une démarche ascendante, de l'usager à

Quelle tutelle pour demain?







M.-C. Duchêne, responsable du club Entreprises et handicap (Medef), et C. Pinêtre, chef d'entreprise. **Prévention**......16/17 La CPAM mène la campagne M'T dents

auprès des élèves de 6 et 12 ans.

N° ISSN 1260-528X

Le Magazine trimestriel de l'action sociale dans l'Ain

Partenaires: ADAPEI, ALFA3A, Bourg Habitat, Caf, Conseil général de l'Ain, CPAM, Les Mutuelles de l'Ain, MSA, OPAC de l'Ain, ORSAC, SEMCODA.

Directeur de la publication: Jacques Dupoyet. Directeur de la rédaction: Alain Gilbert. Rédactrice en chef: Pauline Froppier. Rédaction: Agnès Bureau, Annick Puvilland, Caroline Rohrhurst. Couverture: Hélène Convert.

Réalisation: M & G Éditions, 158, boulevard de Brou, 01000 Bourg-en-Bresse - Tél.: 0474246913 Fax: 0474450708 - E-mail: redac@mg-editions.com. Site: www.interaction01.info. Impression: Imprimerie des Deux Ponts. Tirage: 10000 ex.

www.interaction01.info



> L'Ain avec l'autre

La rencontre départementale des personnes handicapées, L'Ain avec l'autre, organisée par le Conseil général, se déroulera le 30 mai, à la salle des fêtes de Péronnas.

www.ain.fr

> Palabres en Dombes

Le 8 juin, les associations Comme un air d'Afrique et Crayons couleurs d'enfance invitent à passer « une journée en Afrique » à la salle des fêtes de Villars-les-Dombes, de 11 à 18 h. Au programme de ces 2^{es} Palabres en Dombes: danses et percussions, artisanat, contes et jeux, table ronde, vidéo, spécialités culinaires, dégustation de produits du commerce équitable...

Rencontres entre associations et avec le public « pour penser et agir la solidarité avec le continent africain », les 1^{res} Palabres, en 2006, avaient réuni 18 associations

Tél. 04 74 98 07 89 (Michèle Prieur, présidente) commeunair.dafrique@laposte.net

> Contre le racisme



> Chota Divana

- La Semaine d'éducation contre le racisme, du 17 au 21 mars, joue les prolongations dans l'Ain. Le comité d'organisation, en partenariat avec la FOL, le Théâtre de Bourg-en-Bresse et les Temps chauds, proposent aux écoles un concert des enfants poètes et musiciens du Rajasthan, Chota Divana, les 26, 27, 29 et 30 mai, à 14 h 30, à la salle des fêtes de Cize.
- Chaque année, l'opération Jouons la carte de la fraternité invite les élèves à envoyer un message de fraternité, réalisé dans le cadre d'ateliers d'écriture, à des personnes choisies au hasard dans l'annuaire, avec invitation à répondre. En 2008, 13 écoles, 1 collège et l'Institut des jeunes sourds ont ainsi expédié 1600 cartes postales.

Tél. 04 74 23 80 18 (FOL, service culturel) – www.fol01.com

Du nouveau à la Caf

- > À Oyonnax, l'Espace Caf a été inauguré le 11 décembre. Outre l'accueil des allocataires, du lundi au vendredi (avec pré-accueil, bureaux personnalisés et borne interactive), le lieu réunit un ensemble de services pour les familles et les partenaires: haltegarderie, siège du territoire Haut-Bugey (conseiller de territoire et équipe de travailleurs sociaux), permanences de la Banque de France, du service de médiation familiale du CARIC* et, prochainement, d'un Point informations familles en partenariat avec l'UDAF**.
- * Centre d'accueil rencontres investigations consultations
- * * Union départementale des associations familiales



- À Meximieux, depuis janvier, la permanence se tient dans les locaux du centre communal d'action sociale, 3 rue du Ban Thévenin, les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 14 à 16 h..
- > Le site internet a fait peau neuve. D'utilisation plus facile, il permet aux allocataires de consulter leur dossier personnel, de lire en ligne les pages locales du magazine Vies de famille, de trouver rapidement l'information recherchée.
- > À partir de cette année, les allocataires n'ont plus à déclarer leurs ressources à la Caf pour percevoir leurs prestations: une seule déclaration de revenus au centre des impôts suffit. À partir de 2009, le calcul des prestations s'effectuera pour l'année civile et non plus au 1^{er} juillet. Les allocataires n'ont aucune démarche à faire: la Caf contactera directement en novembre ceux auprès desquels elle doit recueillir des compléments d'information.

www.caf.fr www.caf-cplusimple.fr

> Ils partent, ils arrivent

Centre hospitalier public d'Hauteville

En janvier, le directeur du CHPH, Jean-Marc Herman, a été nommé directeur du centre hospitalier de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

Centre hospitalier de Belley

En février, Gilles Varin a été nommé directeur du CH de Belley. Il dirigeait auparavant le CH de Gourdon (Lot).

Collectif Cultures actuelles et UD MIC

Coordinatrice du réseau Cultures actuelles depuis février, Marie Auclair a succédé à Mathilde Auzias-Ménégoz, désormais chargée d'animer le réseau des MJC de l'Ain. Elle était auparavant chargée de développement culturel à la compagnie de danse Pierre Deloche à Lyon.

À l'UD-MJC, Mathilde Auzias-Ménégos, absente jusqu'en octobre, est remplacée par Maud Lebourg.

> La Fête autrement

Les énergies libres (renouvelables, humaines, artistiques...) seront au cœur de la 3e « Fête autrement » le 25 mai, au château de Salvert à Attignat. Une quarantaine d'associations, réparties par pôles thématiques, inviteront le public à s'informer sur l'énergie, les transports, l'alimentation, la solidarité internationale, la santé, la formation, l'éducation... Au programme également: musique, danse, chansons, pique-nique, conférence sur l'économie solildaire, démonstration de travaux agricoles avec traction animale. En amont, le vendredi 23, projection de La Maison jaune d'Amor Hakkar, au Cinémateur à Bourg-en-Bresse.

Tél. 04 74 51 71 79 marinelli.pascal@wanadoo.fr



> Lors de la fête 2007.



Voie de garage pour train de mesures

Certains arborent le poireau (le Mérite agricole), d'autres les palmes académiques ou le macaron GIG (grand invalide de guerre); moi, c'est la carte Famille nombreuse: 30 % en 2e classe SNCF, demi-tarif dans le métro et 10 % sur les sandalettes dans quelques grandes enseignes. Des avantages dont je croyais pouvoir bénéficier à vie pour avoir donné cinq enfants à la patrie. Peu importe qu'ils soient tous de même lit: même les familles recomposées ont droit à ces réductions qui échappent aux couplesmariés-deux-enfants.

Les allocs, la carte Famille nombreuse et les bons vacances restent jusqu'à présent les rares avantages - les esprits chagrins diront les lots de consolation - accordés depuis 1921 à ceux qui ont choisi d'avoir des enfants, voire beaucoup d'enfants. Pas tant pour contribuer à l'essor démographique de la Nation ou grossir le flot de cotisants aux caisses de retraite, mais plutôt parce qu'ils estiment qu'une famille nombreuse peut être synonyme de famille heureuse.

La mort annoncée de la carte Famille nombreuse vient de soulever un tollé retentissant qui, du Front national aux Verts, de l'UNAF au syndicat Sud-Rail, prouve que l'on touche là à un symbole fort, au beau milieu d'un débat faussement ouvert sur le pouvoir d'achat. Le gouvernement, friand des effets d'annonce et des ballons-sondes, a très vite fait machine arrière.

On doit au Conseil de modernisation des politiques publiques cette remise en cause des "tarifs sociaux". Comme si priver 590000 familles bénéficiaires en 2006 (contre 300 000 en 2007!) d'un avantage somme toute assez mince (70 millions d'euros prélevés sur les comptes de la Nation) relevait de la modernité. L'augmentation vertigineuse du nombre de bénéficiaires, dont le potentiel est estimé à 7 millions, prouve que les budgets familiaux sont de plus en plus tendus.

Nous vivons dans un pays plus enclin à décerner des rallonges aux marins pêcheurs victimes de la hausse du prix du gasoil ou à museler les klaxons des chauffeurs de taxis accrochés à leur monopole plutôt qu'à s'honorer d'une politique familiale intangible. Les avantages réservés aux familles nombreuses ne sont ni des privilèges ni des monopoles. Ce sont des compensations salutaires qui, pour de nombreux foyers, constituent des aides indispensables.

Exposés aux partenaires sociaux ou présentés devant le Parlement, de tels projets finiraient immédiatement aux oubliettes. Les donner en pâture à l'opinion publique, c'est faire croire que l'on défend les intérêts des uns en s'attaquant aux privilèges des autres. En la matière, il y a peut-être plus urgent que la carte Famille nombreuse et les bons vacances.

Alain Gilbert

> Label Adessa

Le 24 janvier, la fédération Adessa, syndicat d'employeurs regroupant 250 associations d'aide à domicile et de services à la personne en France, a labellisé quatre associations de Rhône-Alpes. Le label Adessa est un référentiel unique sur le secteur de l'aide à domicile, complémentaire de la norme AFNOR Services aux personnes à domicile. Dans l'Ain, les associations Ain Aide et Services (Péronnas) et Soins et santé Val-de-Saône Dombes (Reyrieux) ont été distinguées. Ce label est attribué selon 21 critères fondés sur trois axes: respect du bénéficiaire, du salarié et de la vie associative.

> Femmes et femmes

Chez EPI (Espace projet d'insertion) à Bourg-en-Bresse, la Journée de la femme a duré une semaine et s'est concrétisée par un échange actif entre 6 femmes chefs d'entreprises* et 12 femmes des groupes de redynamisation socio-professionnelle et « Repartir ». Le lundi, les unes accueillaient les autres pour deux visites d'entreprises. Vice-versa le vendredi dans les locaux d'EPI, où les femmes en inser-

STINFORMER à Z. * adhérentes de

tion ont présenté aux dirigeantes d'entreprises leurs actions, et notamment la plaquette d'information des structures locales d'aide et d'information qu'elles ont réalisée de A

l'association FCE (Femmes chefs d'entreprises)

> 11 femmes en stage « Repartir » ont créé ce dépliant utile, distribué entre autres dans les



> Les femmes chefs d'entreprise et femmes en

Objectif emploi

« Tous en action » à Arbent



Du 17 janvier au 10 avril, le jeudi après-midi (hors vacances scolaires), à Arbent, 11 femmes demandeurs d'emploi, de 24 à 56 ans, de profils très divers, ont participé avec assiduité aux séances de redynamisation proposées par le centre social et culturel. Au programme : marche à pied, entretien corporel, yoga, jeux sportifs, mosaïque, atelier relooking, entretiens fictifs d'embauche (réalisés par de vrais responsables d'entreprise ou de service). Objectifs: retrouver du punch, améliorer sa combativité, sa présentation, son expression, s'insérer dans un groupe, se concentrer, réaliser un objet.

Baptisée « Tous en action », l'opération a été menée en partenariat avec l'ANPE, la mairie, la Mission locale, l'OPAC, l'ADSEA, l'association AIRE et des entreprises. Au programme également : une matinée à l'ANPE d'Oyonnax pour apprendre à chercher efficacement la bonne offre d'emploi, des séances d'aide à la rédaction de CV, et au final une évaluation partagée.

La dynamique de groupe a contribué à recréer du lien social et briser l'isolement: certaines participantes se retrouvent régulièrement et s'entraident pour retrouver un emploi. Une deuxième session est en projet.

Tél. 0474738385

Partenariat

La CNR aide la BA

La Compagnie nationale du Rhône, concessionnaire du fleuve et 2º producteur français d'électricité, a choisi Bourg-en-Bresse pour officialiser son soutien financier et logistique aux Banques alimentaires de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Drôme-Ardèche et du Vaucluse : la convention de partenariat a été signée le 7 février, à la préfecture.

La CNR s'engage, sur trois ans, à faciliter le transport et le stockage des denrées, faire don de matériels et sensibiliser l'implication de ses agents. Dans l'Ain, elle avait déjà participé à l'achat d'un camion frigorifique en 2004. Son soutien, d'un montant de 15000 €/an, permettra notamment de transformer en emplois pérennes les contrats aidés des deux salariés.

www.banquealimentaire.org

> Gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage signé en 2002 préconisait, sur le secteur Vallée de l'Ain, la création de trois aires d'accueil et une aire de grand passage. C'est aujourd'hui chose presque faite: réalisées par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, avec une participation de l'État à hauteur de 70 %, les aires de Meximieux et Lagnieu ont ouvert en 2007, celle d'Ambérieu en mars 2008. Les trois sont gérées par une société privée, par délégation de service public. L'accueil est limité à 90

« Ces aires répondent aux attentes des gens du voyage et évitent les problèmes de stationnement sauvage et de dégradations. Elles ne sont pas réservées aux tziganes: les gens du voyage, ce sont aussi les travailleurs et commerçants itinérants » souligne Christian Bussy, maire de Meximieux.

Tél. 0474619640 (CC Plaine de l'Ain)



> Chaque aire de stationnement comprend 16 emplacements pouvant recevoir chacun

> Aider les immigrés

Né fin 2007, un collectif d'aide et de défense des immigrés réunit des associations (Solidarité migrants, Secours catholique, Secours populaire, Réseau éducation sans frontières, centre social...) et des particuliers, à Ambérieu-en-Bugey. Objectif: apporter un soutien concret et rapide aux immigrés, en situation régulière ou non. L'action en réseau a permis, par exemple, de trouver rapidement des traducteurs pour diverses langues, de faire connaître les Restos du cœur à une personne isolée, de proposer une aide aux devoirs aux enfants, d'aider des familles ayant obtenu leur régularisation à trouver un logement... Le collectif se réunit environ toutes les six semaines.

Tél. 0474354758 ou 0474381477 ou 0474381631

Monique Lambert

Présidente de deux structures d'insertion et de la section avmnastique volontaire de Bourg-en-Bresse, cette femme résolument optimiste vit tournée vers les autres.

« On donne et on reçoit beaucoup »

onique Lambert est une femme du Nord, empreinte de chaleur humaine et d'empathie. Elle est née dans une famille de « paysans », aimée et « poussée » par une mère privée d'études qui lui a appris le goût de l'effort et l'estime de soi. « Les fondamentaux » confie-t-elle.

Des études parisiennes à la rue Maginot

Monique Lambert rencontre son futur mari en classe de terminale et poursuit des études à Paris, en BTS Biochimie. Elle débute une carrière en laboratoire, jusqu'à la naissance de son premier enfant, puis se consacre à sa famille, comme elle l'avait prévu. À sa famille mais pas seulement. Car la maison de Monique Lambert a toujours été une maison ouverte. En parfait accord avec son mari, ingénieur dans l'industrie, elle ouvre son quotidien aux autres, déjà, en accueillant les copains des enfants, en dépannant les voisines qui travaillent, en offrant son carré de pelouse aux jeux de ballon des gamins du quartier. « Aller vers les autres, ça commence par là. » En 1993, Monique et sa famille arrivent dans l'Ain, pour des raisons professionnelles. « Une période assez perturbante pour les enfants » dit Monique Lambert qui regrette que, par ici, ce soit « au nouveau de faire sa place ». Elle, c'est sa nature, s'est en revanche très vite intégrée. En 1998, elle pousse la porte du centre du bénévolat à Bourg, avec l'idée de donner du

temps aux autres enfants. Mais c'est vers l'insertion qu'on l'oriente, du côté de l'avenue Maginot où on manque de bonnes volontés: « un monde dont je ne connaissais rien » dit-elle.

De l'insertion...

Monique Lambert entre donc d'abord comme bénévole à EPI. Au départ, elle est impliquée dans les aides de groupe pour la recherche d'emploi, la rédaction des CV. De cette expérience naîtra d'ailleurs une formation en interne, pour les parrains bénévoles qui accompagnent les chercheurs d'emploi. Puis après plusieurs années passées à redynamiser des femmes et des hommes, pour leur redonner confiance, elle rentre au bureau, avant de devenir présidente d'EPI et d'ADL 01. « Parce que je suis du genre à m'engager jusqu'au bout » reconnaît-elle.

à la GV

En parallèle, à son arrivée dans l'Ain, Monique Lambert s'inscrit également aux activités de la gymnastique volontaire. « Peutêtre parce que je parlais plus fort que les autres », aussi parce qu'elle a ça dans le sang, elle est rapidement « enrôlée » dans les instances dirigeantes locales de la GV. Aujourd'hui présidente de la section burgienne, elle paraît d'ailleurs très épanouie par son double engagement. « Je suis très bien dans ma tête avec tout ça, dit-elle en regardant son parcours. C'est vrai que la GV a un objet plus léger mais c'est aussi un fantastique

facteur d'intégration sociale. Nous accueillons des hommes et des femmes de tous les milieux et de tous les quartiers. » Et puis il y a un lien entre les deux : « Pour retrouver confiance et chercher un emploi, l'image que l'on a de soi est très importante. Il faut être bien dans son corps et dans sa tête. » Monique Lambert croit de toute façon beaucoup à l'imbrication

des choses les unes dans les autres. Elle sait qu'en aidant les parents à retrouver un emploi, c'est toute la famille qu'on aide et notamment les enfants. Elle croit aussi aux gestes du quotidien, que l'on fait pour son voisin ou des amis. « J'aime beaucoup le mot fraternité » dit-elle. et elle en a visiblement bien saisi le sens. • C.R.





Henri Blettery

Âge: 55 ans

Fonction: directeur de l'IREIS (Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale) de Bourg depuis 2006

CV: éducateur spécialisé pendant près de 14 ans, il a ensuite occupé durant 15 ans des postes à responsabilité au sein du Conseil général de l'Ain.

> Votre expérience de terrain est-elle importante dans le déroulement de votre parcours professionnel?

Je suis éducateur spécialisé de formation initiale. Cela a été mon métier pendant 14 ans auprès d'adolescents et jeunes majeurs délinquants ainsi qu'au sein d'un établissement accueillant des enfants ayant des troubles importants du comportement et de la personnalité. Dans ce métier et dans ce cadre-là, nous privilégions la relation individuelle dans une démarche clinique et de prise en charge de l'enfant en lien avec sa famille et son environnement. Mes responsabilités diverses de gestion de services au sein du Conseil général de l'Ain m'ont ouvert sur la dimension du développement territorial et donc des actions collectives. Il s'agit là de penser et de développer l'action sociale en partenariat avec les acteurs locaux et les élus, avec la participation des habitants d'un quartier ou d'un groupe de personnes ayant des préoccupations communes.

> L'action sociale se conçoit donc comme un réel travail de réseau.

Toute la dimension du développement de la politique de la ville est importante, même s'il est de bon ton de la critiquer. En tant que respon-

sable de la circonscription de Bourg-en-Bresse, j'ai travaillé avec l'équipe d'une centaine de professionnels sociaux en partenariat avec la mairie de Bourg, les élus de L'agglo, les services de l'État et de l'emploi, les offices de logement, les acteurs sociaux des quartiers, sur des questions intéressant directement les habitants. J'y ai appris à gérer la complexité, à en mesurer les enjeux, à monter des projets en réseau, à élaborer des diagnostics sur les besoins des territoires, à imaginer des projets qui rassemblent les synergies, sans compter les questions de financement! La politique de réussite éducative émerge de ces pratiques. J'ai dirigé un des premiers internats labellisés « réussite éducative » pour des enfants et des adolescents de Lyon. Ce sont des évolutions très importantes en matière de pratiques sociales. Mais celles-ci peuvent se mettre en œuvre aussi bien à travers un accompagnement individuel qu'à partir d'actions collectives.

> Quelle image vos étudiants ont-ils du métier?

En cours de formation, beaucoup d'illusions tombent. C'est d'ailleurs notre rôle de formateur d'accompagner ce processus. Dans les entretiens de sélection, les candidats parlent beaucoup de

« Les employeurs nous demandent de former des professionnels »

don de soi, de générosité. Leur motivation est d'aller vers un métier de la relation utile pour les autres et pour eux-mêmes. Et c'est très bien ainsi. Notre objectif est de les accompagner dans l'acquisition des compétences nécessaires pour accomplir ces métiers. Nous sortons ainsi de la toute puissance ou des effets illusoires du style « on va les en sortir! » Malgré cet effort important sur eux-mêmes qu'ils doivent accomplir, aucun n'abandonne en cours de route. Tout cela se travaille dans cette démarche d'alternance entre les terrains professionnels et l'équipe de formateurs de l'Institut.

> Est-ce une évolution de la formation?

Sur le fond, on a le sentiment de vivre une révolution. Mais je suis plus prudent. Dès l'origine, l'éducation spécialisée a développé une interrelation étroite entre les écoles de formation et les terrains professionnels. Bien sûr, les validations de diplômes étaient basées sur les niveaux de connaissance, en terme de psychologie, de psycho-pathologie, de droit et de sociologie... Cependant déjà la dimension du savoir confronté aux pratiques professionnelles était présente à travers l'épreuve, ô combien éprouvante et implicante, du mémoire de recherche. Aujourd'hui, les diplômes sont structurés autour de certifications par domaine de compétences où il est question de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire. Chaque domaine de compétence est indépendant et peut être certifié à un moment ou à un autre. Nous sommes sur le modèle universitaire avec ses unités de valeur mais dans une démarche d'alternance et de professionnalisation.

> La formation est-elle adaptée au terrain?

Il y a plusieurs niveaux d'entrée. L'acquisition des compétences en formation initiale ou leur mise à niveau au cours de la vie professionnelle, le cadre européen qui tend à harmoniser les diplômes, nous amènent sur une conception de formation « tout au long de la vie ». Les statuts d'étudiants, d'apprentis, de cours d'emploi, de validation des acquis et de l'expérience obli-

gent les organismes de formation à concevoir un dispositif qui permette l'entrée en formation des postulants selon divers niveaux et échelles de temps. Notre projet pédagogique articule les formations sur la base du semestre et de modules thématiques. Par ailleurs, notre projet d'établissement en cours d'élaboration s'attache à faire le lien entre formations initiale et continue. avec la volonté de se rapprocher des besoins des terrains professionnels. Sa base est d'amener l'étudiant ou le stagiaire à bâtir un projet individuel de formation qui tienne compte du niveau de ses compétences acquises et de celles qu'il aura à acquérir, tout en respectant les référentiels propres à chaque diplôme.

> Y a-t-il pénurie de professionnels du social dans l'Ain?

Il n'y a pas de chômage dans les métiers du social. Dans le secteur de l'aide à domicile, par exemple, nous notons un besoin important de professionnels formés. À l'IREIS de Bourg, 340 candidats passent cette année le concours d'entrée aux formations d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé. Pour moitié, ils viennent de l'Ain, pour 2/3 des départements limitrophes et 1/3 du territoire national. À l'issue de l'épreuve écrite et des entretiens de sélection, 40 sont retenus conformément au quota attribué par la Région qui finance les formations initiales. Viennent se rajouter des apprentis, des cours d'emploi et des professionnels en VAE (12 stagiaires en 2007). À ce jour, 150 étudiants et stagiaires sont formés à l'IREIS de Bourg.

> L'implantation de l'IREIS sur l'Ain répond-elle aux besoins?

Plus de la moitié des étudiants de chaque promotion s'installent sur le département. Les autres trouvent un poste dans la région, voire plus loin pour quelques-uns. Mais des besoins existent notamment sur les métiers d'éducateur de jeunes enfants, de conseiller en économie sociale et familiale, d'auxiliaire de vie sociale. Si les autorisations et les financements suivent, nous pourrons développer ces formations au sein de l'IREIS. Nous nous investissons également dans la formation d'assistants maternels et bientôt, je

l'espère, des assistants familiaux, y compris par le bigis de la VAF

> Les métiers du social bénéficient-ils d'une bonne image?

Je pense que oui car ils sont valorisants. On est dans l'accompagnement d'adultes, d'enfants et de familles qui, à un moment de leur vie, sollicitent les services de la collectivité. En revanche, la reconnaissance sociale est insuffisante. La valorisation de ces métiers passe, par exemple, par l'équivalence de la licence universitaire pour les diplômes de niveau III. L'harmonisation européenne est une bonne voie pour arriver à cet objectif. Forts de cette reconnaissance, les professionnels pourront évoluer plus facilement dans la branche professionnelle, voire s'orienter vers d'autres secteurs d'activité. Nous pouvons en attendre des évolutions statutaires, notamment en terme de rémunération, bien que les enjeux économiques nous ramènent au principe de réalité.

> Les étudiants et le public ont évolué. Les notions de valeurs sontelles abordées?

Le professionnel est le médiateur entre l'institution et la personne. Il participe à l'élaboration d'un projet afin d'accompagner un enfant, un adulte, une famille, pour un bien-être, une sortie de crise, une protection. Pour ce faire, il respecte un cadre éthique où la personne accompagnée doit toujours être au cœur du projet, notamment en ce qui concerne le respect des informations personnelles et sensibles. Mais un éducateur spécialisé ou une assistante de service social



« La valorisation de ces métiers passe par la reconnaissance d'une équivalence licence du diplôme. »

« Aujourd'hui, les diplômes sont structurés autour de certifications par domaines de compétences, savoirs, savoirêtre, savoir-faire. »



se doit aussi de poser des cadres de relation en société en rappelant les interdits et les possibles, le respect des parents, des enfants, de soi-même. Ils sont des acteurs sociaux et éducatifs importants mais ne sont pas des acteurs du maintien de l'ordre. Ce n'est pas leur rôle.

> C'est un positionnement qui ne doit pas toujours être facile à tenir...

D'où les interrogations et les doutes que peuvent avoir les professionnels. J'insiste sur l'importance des espaces d'échange sur les pratiques professionnelles afin de permettre une prise de recul, un repositionnement entre l'institution ou le service mandant, la personne accompagnée et le professionnel. Il est souvent face à des situations complexes; il peut, de ce fait, commettre des erreurs. Son cadre de travail clairement identifié, son mandat, mais également le rôle tenu par les encadrants institutionnels, son éthique professionnelle sont les contenants indispensables pour consolider cette relation singulière entre le professionnel et la personne accompagnée. Durant la formation, des cours sur la philosophie et l'éthique viennent étayer ces questions. Dans l'acte éducatif, le professionnel est porteur de valeurs collectives, mais la morale en tant que telle doit rester personnelle.

> Comment préparez-vous vos étudiants à affronter la question de l'évaluation dans leur futur métier?

On aborde cette question sous l'angle collectif et individuel. On leur donne à connaître ce qui existe et se met en place, notamment sur la démarche qualité en établissements, qui génère une attitude, des procédures, un outillage, permettant de faire une évaluation continue de la qualité du service rendu aux résidents. Cette démarche s'appuie essentiellement sur le repérage des dysfonctionnements constatés au sein des services. La question de l'évaluation des situations existe depuis très longtemps. Lorsque nous faisons une étude de situation, nous sommes dans l'évaluation. Ce qui est peut-être nouveau, c'est de considérer que l'évaluation doit se penser dès le départ d'un projet ou d'un processus de prise en charge. À l'IREIS de Bourg-en-Bresse, nous sommes

particulièrement vigilants sur la méthodologie: établir un diagnostic d'une situation précise, le confronter avec les partenaires, le partager avec la personne concernée, et établir ainsi un projet d'actions réaliste et évaluable. Tout ceci peut demander beaucoup de temps. Attention, on ne parle pas de l'évaluation de l'efficacité du travail; ceci est l'affaire des manageurs. En effet, entreprendre une démarche d'insertion, se faire soigner, commencer une formation pré-professionnelle, se trouver un logement, se mettre en relation avec un employeur, subvenir aux besoins essentiels de ses enfants, demandent des années d'effort. In fine, arrive le temps de l'évaluation de l'ensemble du projet, avec la ou les personnes accompagnées, avec l'équipe de professionnels, avec l'employeur.

> C'est là que parfois le bât blesse...

Bien entendu, c'est là qu'intervient la dimension de l'éthique. Nous sommes dans une société qui pousse à individualiser la réponse. Parfois même, nous entrons dans l'ère des segments de marché et de la prestation à une clientèle sur certains secteurs, comme l'aide et les soins à la personne. On évalue la qualité de l'accompagnement, sachant que ce n'est jamais en noir et blanc. Mais il faut toujours considérer que l'évaluation doit se faire avec et pour la personne bénéficiaire. Il y a des précautions à prendre sur le partage des informations, faire en sorte que les personnes concernées se ménagent des portes de sortie et non pas les enfermer dans des modèles de réponse trop fermés. Bien entendu, un employeur doit pouvoir mesurer l'efficacité des dispositifs, et notamment au regard de ses conventions financières. Parfois cela crée des tensions entre employeurs et professionnels. Mais c'est bien dans cet écart que se négocie la mise à disposition des moyens du donneur d'ordre et la poursuite de l'action du professionnel. Les facteurs de tension actuels sont générés par la contraction des financements publics, le développement de la demande de la population et des réponses de qualité que l'on est en droit d'attendre.

> Comment vos étudiants travaillentils sur le terrain?

L'alternance permet à l'étudiant de se former sur des stages qualifiants de découverte et de professionnalisation. Les professionnels accueillant les stagiaires en ont bien compris les enjeux. Notre institut est aussi centre de ressources et de recherche à partir des pratiques de formation et professionnelles. Dans le contenu de la formation de niveau III, assistant de service social et éducateur spécialisé, un champ de compétence traite du développement territorial et du travail en réseau. Nous le concevons d'une manière transversale et pluridisciplinaire. Les employeurs nous demandent de former des professionnels capables de travailler avec d'autres métiers. Tous les ans, sur chaque promotion, des groupes de 6 à 7 étudiants élaborent un projet à dimension collective à partir d'un besoin clairement diagnostiqué d'un public (personnes âgées, enfants en maison à caractère social, centre social, quartier, etc.). En relation avec les partenaires, ils le construisent, établissent les plans de financement, de communication. Cet ensemble de projets permet de dégager des problématiques communes ou spécifiques aux métiers. Notre projet d'établissement prévoit de valoriser cette pratique en organisant un forum annuel du développement social local ouvert à l'ensemble des terrains professionnels en lien avec notre institut. Le premier, en novembre 2008, permettra de communiquer sur les projets développés et de réfléchir à partir de tables rondes.

Propos recueillis par Pauline Froppier

> En bref

L'IREIS est implanté sur quatre départements de la région : la Haute-Savoie, la Savoie, la Loire et l'Ain. Il propose des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de moniteur-éducateur et d'aide médico-psychologique. Sur demande d'établissements et de services, l'IREIS propose des formations continues, adaptées aux besoins spécifiques à partir d'une démarche de co-construction lorsque celle-ci est souhaitée par l'interlocuteur. www.ireis.org

Le centre « Défense 2° chance » d'Ambronay a ouvert ses portes en février 2007, sur le site de l'ESCAT. Il fermera en juillet.

Un anniversaire sans lendemain

Placé sous la double tutelle du ministère de la Défense et du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement, l'établissement public d'insertion de la défense (ÉPIDe) est chargé de la mise en œuvre du dispositif « Défense 2° chance ». Il a vocation à accueillir, dans l'un de ses 21 centres, des jeunes de 18 à 21 ans, volontaires et en situation d'échec scolaire, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le centre d'Ambronay a ouvert en février 2007. 72 jeunes au total ont été accueillis et 24 y séjournent actuellement. « Sur les trois premières promotions (une tous les deux mois), explique Jean-Luc Bouchaud, le directeur, il y a eu beaucoup d'abandons. Dès le 1 er ou le 2e jour pour certains qui ont eu beaucoup de mal avec la discipline. Après deux ou trois mois pour d'autres aui ont cru avoir en main les outils suffisants pour trouver du travail. »

« Repérés » lors de la journée d'appel ou par les missions locales, les jeunes qui entrent au centre s'engagent normalement pour une période de 6 mois, renouvelable, la limite étant fixée à 24 mois.

Des outils pour redonner confiance

Pendant leur séjour, les jeunes sont encadrés par du personnel militaire en retraite (pour 70 %) et civil, de l'Éducation nationale notamment. Ils sont hébergés en petits dortoirs, les filles d'un côté, les

garçons de l'autre, et tout le monde porte le même uniforme, formateurs compris. Chaque matin après le lever (à 6 heures), un réveil musculaire, le nettoyage des locaux, le petit déjeuner et le lever des couleurs, la journée peut commencer! L'objectif pour tout le monde est de se remettre sur les rails. Autrement dit, se remettre à niveau

d'un point de vue scolaire, acquérir une éducation civique et comportementale, trouver une issue professionnelle. Et reprendre confiance. Car tous ces jeunes sont en rupture. Rupture avec l'école, les institutions ou le monde de travail, rupture nécessaire aussi par rapport à leur milieu d'origine, familial ou de vie, dans lequel ils n'ont pas trouvé leur épanouissement.

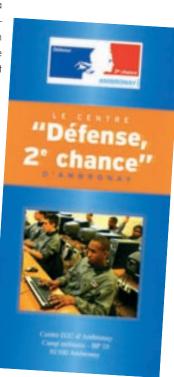
Au quotidien, ils sont répartis en groupe de 5 et placés sous la responsabilité d'un référent. Les échanges sont empreints de fermeté mais aussi d'humanité. Et le relationnel est en général très fort: « c'est "je te déteste mais je veux que tu m'aides" » explique le directeur.

Cours de mathématiques et français, de vie sociale et professionnelle, d'organisation d'un budget et activités sportives rythment le quotidien des premières semaines. En parallèle, les jeunes cherchent une orientation, en découvrant des métiers et au travers d'un logiciel



préparation de brevets (secourisme, informatique), la formation au code de la route et parfois le permis. Ensuite, alors, ils peuvent envisager une formation ou un apprentissage, chercher une issue professionnelle. Il existe même des possibilités de créer sa propre entreprise, à condition, et c'est le cas pour toutes les démarches, que le jeune soit capable de se prendre en main.

Un an après son ouverture, le bilan du centre est pourtant mitigé. Certains jeunes ont réussi leur parcours, d'autres ont renoncé et le taux de remplissage du centre n'est pas vraiment satisfaisant. Pour cette raison peut-être ou pour d'autres, parce que le plan banlieue veut rapprocher le dispositif des agglomérations, le centre d'Ambronay fermera bientôt. Sans qu'on lui ait laissé une autre chance. • C.R.



Quelle tutelle



Chef de service des délégués à la tutelle, Association tutélaire des majeurs protégés

« On met en place un maximum de sécurité vis-à-vis de la gestion des mesures.»



Rémy Pillet

Médecin psychiatre

« La question des moyens est déjà délicate aujourd'hui et elle ne va pas s'arranger.»



Roseline de Romemont

Tutrice familiale

« Je me suís également heurtée à une méconnaissance générale du système de la tutelle.»



Emmanuel Mesnard

Délégué aux tutelles, Union départementale des associations

Nous devons mettre en place la mesure administrativement, une fois que le juge a rendu son ordonnance de mise sous protection. »

La loi du 5 mars 2007 a tracé les grands axes de la réforme des mesures de protection des majeurs. Mais le contenu du dispositif est encore flou.

• Qu'est-ce que la tutelle aujourd'hui?

La procédure des tutelles et curatelles est complexe. En avant-propos, Jean-Michel Bouchon a apporté certaines précisions. « Plutôt que de parler de la tutelle, il faut parler de la protection des majeurs dans son ensemble. La tutelle n'est qu'une seule des mesures de protection possibles. » Il a également retracé les étapes de la procédure, que l'on peut rappeler rapidement. Le juge doit d'abord être saisi par la famille, les services sociaux ou un tiers, demande qui doit être validée par un certificat médical établi par un psychiatre. Le juge rencontre la personne à protéger, la famille, la personne à l'origine de la demande. Puis le dossier est transmis au procureur pour avis avant d'être examiné en audience pour décision (tutelle ou curatelle). Pendant cette période, la personne à protéger est placée sous « sauvegarde de justice ». La procédure dure entre deux et trois mois.

En parallèle, et ce distinguo s'accentue avec

la réforme, existe aussi la tutelle aux prestations sociales, pour les personnes dont les facultés intellectuelles ne sont pas altérées mais qui ont des difficultés à gérer leur quotidien.

Il y a dans l'Ain aujourd'hui un peu moins de 5 000 mesures de protection. Ce sont les juges de tutelle, au sein des tribunaux d'instance, qui sont chargés de les contrôler. « J'ai 1 561 mesures de protection et 20 % de mon temps à y consacrer. C'est très lourd » précise ainsi Jean-Michel Bouchon. Et il n'est pas seul à soulever les difficultés du quotidien. « La critique que l'on entend souvent, vis-à-vis des associations, c'est qu'il n'y a pas assez de présence, d'accompagnement au quotidien des personnes placées sous protection » explique Pascal Delolme. « Aujourd'hui nous essayons de rencontrer les personnes à domicile tous les deux mois. Et c'est déjà un objectif que l'on a du mal à tenir. »

Que va changer la loi?

Trop de mesures de protection, pas assez de monde pour les assurer au quotidien. De là à dire que de ce fait, il peut y avoir des abus, les associations en tout cas s'en défendent. Comme Sylviane Cordier qui explique: « En interne, nous avons beaucoup de croisements de fichiers, de procédures pour qu'on ait en main tous les éléments de suivi. Nous avons bien sûr un commissaire aux comptes et on soumet tout aux greffes. » Même position pour Jean-Michel Bouchon qui évoque plus de difficultés avec les tuteurs familiaux qu'avec les institutions, « parce qu'ils ne sont pas armés pour cela ».

Il est vrai que si, comme l'affirme Emmanuel Mesnard, les délégués à la tutelle, au sein des associations, « sont tous amenés à suivre une formation, non diplomante », les tuteurs privés, eux, en revanche, doivent se débrouiller. Roseline de Romemont, ainsi, est chargée de la tutelle de sa tante atteinte de la maladie d'Alzheimer. « J'étais complètement néophyte, dit-elle, si ce n'est que je savais gérer un budget familial. J'ai perdu du temps à découvrir mon rôle.» Heureusement pour elle, elle a trouvé du soutien auprès de l'UDAF et du Tribunal d'instance. Mais rien n'a jamais été prévu pour aider les tuteurs familiaux et ce n'est pas la nouvelle loi qui changera cela. « Les associations familiales avaient demandé que soient prévus un accompagnement et une aide des tuteurs familiaux, mais cela n'a pas été pris en compte » regrette Pascal Guillard.

Mais que prévoit donc cette loi ? Arlette Félizat-Abry résume bien l'esprit du nouveau texte: « Avec cette nouvelle loi, il y a une partition importante entre une mesure judiciaire et une

pour demain?



mesure sociale, qui va concerner des personnes qui n'ont pas d'altération lourde et permanente de leurs facultés. » Et c'est là l'élément essentiel de la nouvelle loi. Avec d'un côté, une mesure judiciaire de protection censée protéger une personne dont les facultés mentales sont altérées et, de l'autre, une mesure sociale d'accompagnement, temporaire et contractuelle.

De Quelles conséquences au quotidien?

Rémy Pillet évoque les difficultés qu'il y aura à distinguer social et judiciaire: « La tendance actuelle est de demander aux médecins psychiatres de plus en plus de choses en matière de précarité, de souffrance sociale en général. Je ne sais pas comment nous allons faire, nous couper en deux? Ce sera un domaine particulièrement flou et mouvant avec des personnes qui vont présenter par moments des décompressions psychiatriques et puis à d'autres moments une récupération partielle qui permettrait de les diriger vers du social. Mais ce ne sera pas obligatoirement définitif ». C'est toute la complexité du travail de terrain qui se profile.

Cette difficulté, d'autres l'ont perçue, le Conseil général notamment qui aura la responsabilité des mesures d'accompagnement social. « Ce sera compliqué, dit Arlette Félizat-Abry, car la loi prévoit que certaines mesures judiciaires puissent progresser, que les personnes puissent passer d'une mesure à l'autre. Il va falloir trouver des articulations, travailler en réseau avec tous les professionnels. C'est peut-être là qu'on pourra faire progresser la prise en charge de

ces personnes ».

Pascal Delolme, lui, veut faire preuve d'optimisme: «Je crois qu'il ne faut pas être trop négatif. Moi qui vient du domaine de l'exclusion, je voyais bien qu'à certains moments nous étions démunis, qu'il y avait tout un champ de personnes à découvert. Là, de manière préventive, ça peut peut-être nous aider avant de mettre en place quelque chose de plus lourd, qui entraverait davantage la liberté de la personne. » Dans quelques mois, la loi entrera en application, avec des décrets qui devraient la rendre plus lisible. Car on ne sait pas encore comment s'organisera la mesure d'accompagnement social, en interne au sein du Conseil général ou par le biais des associations tutélaires. La question des financements n'est pas non plus résolue. Et, comme le souligne Pascal Guillard, des dispositions telles que le mandat de protection future, qui prévoit qu'une personne peut désigner elle-même un mandataire, par anticipation, « posent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses ».

Jean-Michel **Bouchon**

Juge des tutelles (Tribunal d'Instance de Bourg-en-Bresse)

« Les modalités de prise en charge vont beaucoup changer, avec des obligations quí vont s'ajouter.



Pascal Guillard

Directeur du Foyer La Roche-Fleurie (ORSAC)

> « Nous allons avoir à régler des non-dits sur les moyens.



Pascal Delolme

Directeur de l'Association tutélaire des majeurs protégés

« Cette loi va bousculer un certain nombre de pratíques au sein des associations, et notamment de la mienne.»



Arlette Félizat-Abry

Responsable du développement social au Conseil général

« La mesure d'accompagnement personnalisé devrait permettre un accompagnement plus long, quí empêchera certains publics de retomber. »



« Dans l'esprit, nous sommes tous d'accord pour qu'on ne judiciarise pas les rapports sociaux.»



Le mandat de protection **future**

a loi du 5 mars 2007 a créé trois nouvelles mesures de protection.

- La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), dont les départements devront assumer la charge matérielle et financière. Cette mesure pourra bénéficier à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle a à gérer ses ressources.
- La mesure d'accompagnement judiciaire, ordonnée par le juge des tutelles. Elle concerne les personnes dont la sécurité et la santé sont en danger à cause de leur inaptitude à gérer seules les prestations sociales qui leur sont versées, et pour qui une MASP a échoué.
- Le mandat de protection future, qui prévoit que toute personne majeure ou tout mineur émancipé ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle pourra charger une ou plusieurs personnes de le représenter, au cas où il ne serait plus possible de pourvoir seul à ses intérêts. Cette mesure est valable pour les parents ayant l'autorité parentale sur leur enfant mineur, ou assumant la charge matérielle et affective d'un enfant majeur, pour le cas où celui-ci ne serait plus en mesure de pourvoir seul à ses intérêts.

Entre espoir et doutes

À l'annonce de la loi, beaucoup de parents d'enfants handicapés ont vu dans le mandat de protection future un outil qu'ils attendaient depuis longtemps, le moyen de protéger leur enfant après leur disparition. Pour plusieurs intervenants de la table ronde pourtant, cette disposition pose de nombreuses questions. Pascal Guillard notamment s'interroge sur les risques de dérapages d'une telle mesure:

« Une personne pourra désigner un mandataire pour le cas où elle perdrait ses facultés mentales, en allant chez un notaire, avec la contre-signature d'un avocat ou en remplissant un imprimé spécial. Et cela sans contrôle judiciaire, sauf en cas de dysfonctionnement. Il n'y aura même pas de contrôle pour déterminer à partir de quand la personne sera effectivement en situation d'être assumée. C'est l'enregistrement du certificat médical aux greffes qui déclenchera la protection. »

Rémy Pillet, lui, ne voit pas comment le domaine de la psychiatrie pourra l'assumer: « Ça va être très compliqué. Il va y avoir beaucoup de certificats médicaux à faire, alors que nous sommes en pleine réduction programmée du nombre de médecins psychiatres. Il y aura en 2015 moitié moins de psychiatres qu'à l'heure actuelle.»

Enfin, et c'est peut-être là l'essentiel, la mise en application du mandat, le moment venu, ne sera peut-être pas aussi simple que la loi le suppose. Roseline de Romemont, par son expérience, illustre bien cette limite: « Dans un tel cadre, ma tante aurait sans doute choisi mon frère pour s'occuper de ses affaires. Mais il s'avère qu'il n'est pas suffisamment disponible. »

Car si une personne, à un moment donné, donne son accord pour être mandataire, elle conserve bien évidemment le droit de refuser cette charge, lorsque la protection vient à se concrétiser. Et inversement, on peut se demander quelle valeur attribuer à un mandat qui aura été fait plusieurs années à l'avance.

C'est l'avenir qui nous le dira. • C.R.

Précisions de la DDASS

La loi nº 2007-308 du 5 mars 2007 réforme la protection juridique des majeurs. Aboutissement de plusieurs années de travail, elle modifiera, à compter du 1er janvier 2009, l'ensemble des dispositions du code civil relatives à ce champ. L'activité tutélaire sera également régie par des dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Cette réforme globale, très attendue depuis plusieurs années tant par les familles que par les autorités et les opérateurs de la protection juridique des majeurs, a pour objectif de corriger les insuffisances et les dérives du dispositif actuel et de permettre à la protection juridique de répondre aux exigences de notre temps. Le dispositif, recentré sur les personnes souffrant d'une altération de leurs facultés personnelles, vise à rendre effectifs les principes fondateurs de la loi du 3 janvier 1968 (nécessité, subsidiarité

et proportionnalité des mesures de protection juridique), à améliorer la protection dans le respect des droits de la personne et à adapter les mesures à la situation du majeur.

La réforme comporte 3 volets principaux: civil, social et financier. Les volets social et financier correspondent à 3 axes essentiels: la mise en place par le département d'un dispositif d'accompagnement social et budgétaire, en amont et en aval du dispositif judiciaire; l'organisation et le contrôle de l'activité tutélaire dans le cadre du CASF; la refonte du dispositif de financement des mesures de protection iudiciaire des maieurs.

Le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité est directement concerné par les deux derniers axes. Les préfets et les services déconcentrés seront chargés de leur mise en œuvre.

> À consulter

Mieux comprendre la tutelle et la curatelle, un ouvrage écrit par Jacqueline et Agnès Jean, qui présente les nouvelles dispositions légales, le rôle de la famille et des mandataires, les droits et obligations des mandataires. Aux éditions Vuibert, collection Guid'Utile.



> En chiffres

700 000 personnes sont actuellement placées, en France, sous un régime de protection juridique, hors tutelles aux prestations sociales.

473 tribunaux sont chargés de la gestion de ces mesures.

Dans l'Ain, près de 5 000 mesures sont en cours, réparties sur les 4 tribunaux. Une mesure sur deux est exercée par la famille de la personne protégée. Le taux de croissance annuel des mesures prononcées est de l'ordre de 8 %.

Marie-Christine Duchêne, responsable du Club entreprises et handicap au MEDEF de l'Ain, présente ses missions, accompagné de Christian Pinêtre, chef d'entreprise et adhérent du Club.

Faciliter l'intégration des travailleurs handicapés

> Qu'est-ce que le Club entreprises et handicap?

M.-C. D.: Créé en novembre 2003, il s'inscrit dans le réseau national Handicap et emploi du MEDEF dont la mission est financée par l'AGEFIPH. Notre objectif est de développer un appui technique auprès des entreprises pour les aider à remplir leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés. En Rhône-Alpes, une coordination des 8 clubs existe. C'est une démarche unique en France, qui permet de mutualiser nos moyens, d'échanger nos expériences. Nous venons de créer une plaquette d'information commune aux 8 clubs ainsi qu'un module de formation. À ce jour, 62 entreprises ont adhéré au Club de l'Ain. Un chiffre en constante augmentation.

Quelles sont vos missions?

M.-C. D.: Tout d'abord, informer toutes les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi en proposant des réunions, un conseil et une veille juridique, un appui technique, en

favorisant les échanges interentreprises. Nous mettons aussi en place des modules de sensibilisation sur la représentation du handicap. Je peux proposer aussi à l'entreprise une mission de diagnostic et de conseil. Enfin, i'ai un rôle d'interface et de facilitateur des relations entre l'entreprise et les partenaires du handicap: insertion, maintien dans l'emploi, formation, milieu protégé.

C.P.: Le Club apporte une aide à la réflexion. Sinon, nous risquons de passer à côté d'informations importantes. Les entreprises ne connaissent pas la moitié des dispositifs qui sont à leur disposition pour les aider à remplir leur obligation.

Quel est l'enjeu?

M.-C. D.: Il faut convaincre les entreprises de la nécessité d'améliorer de leur taux d'emploi de travailleurs handicapés. Les responsables ressources humaines ou les chefs d'entreprise n'ont pas forcément le temps suffisant pour travailler en profondeur sur cette question. En 2010, toutes les entreprises qui n'auront fait aucun effort verront leur contribution passer à 1500 fois le SMIC horaire par unité bénéficiaire manquante! Dans l'Ain, 160 entreprises de 20 salariés et + ont un taux d'emploi à 0 %.

C.P.: Je suis directeur du site logistique de Kuehne + Nagel de Pont-de-Veyle, une entreprise de transports et d'entreposage avec beaucoup de manutention. Le site s'étend sur 34500 m² et j'emploie 240 personnes. Et pourtant, nous dépassons notre obligation de taux d'emploi de travailleurs handicapés. Cela me demande un peu de temps, car il faut s'investir vraiment dans la relation avec le travailleur handicapé. Mais on en gagne aussi beaucoup. Une fois que l'on a trouvé le poste adéquat pour le salarié dans l'entreprise, il y reste. Le travailleur handicapé est souvent fidèle. Au sein des équipes, il est souvent le modérateur des tensions qui peuvent exister.

S'intègre-t-il bien dans une équipe?

C.P.: Les autres salariés ne prennent pas toujours bien le fait que certains aient un poste adapté. Il faut être convaincant là encore. J'avais embauché un salarié souffrant d'un handicap mental. J'ai appris que les autres se moquaient de lui parfois. J'ai réuni l'équipe en leur disant qu'il fallait s'imaginer à la place de ce salarié. Depuis, c'est fini. Ce salarié est bien intégré. Il lui est même arrivé d'être force de proposition dans l'entreprise. Tout le monde peut être concerné par un handicap un jour. Je crois fondamentalement à la valeur des rapports humains.

M.-C. D.: Il est vrai qu'une visite dans

l'entreprise de M. Pinêtre peut prendre beaucoup de temps: il connaît tous ses salariés, les salue et passe du temps à discuter avec eux!

C.P.: Il y a des tabous à faire tomber. Vis-à-vis des chefs d'entreprises comme des travailleurs handicapés. Certains n'osent pas parler de leurs difficultés lors de l'embauche, de peur de ne pas avoir l'emploi. De même, un salarié doit pouvoir bénéficier d'une modification de son poste de travail s'il n'est plus adapté. Sur ce point, il faut travailler avec le médecin du travail, repérer les difficultés et intervenir en amont pour éviter le licenciement. Mieux vaut parfois bouger un salarié dans l'entreprise que recruter quelqu'un d'extérieur qu'il faudra former à nouveau. Au final, on est gagnant.

Quels sont les projets?

M.-C. D.: En 2008, trois réunions d'information ont ciblé le statut du travailleur handicapé, les dispositifs de compensation du handicap et des témoignages d'entreprises. Sur la mission de conseil, deux diagnostics courts sont programmés ainsi que deux projets collectifs intra ou inter entreprises. Je projette aussi de dynamiser le partenariat avec toutes les structures travaillant dans le domaine du handicap. Le Club travaille également avec la coordination du maintien dans l'emploi de l'Ain et participe à tous les événements spécifiques du handicap.

> Propos recueillis par Pauline Froppier

Club entreprises et handicap Marie-Christine Duchêne



> Un Jardin de Cocagne à Montrevel



Soutenu par la communauté de communes*, le projet de créer un atelier chantier d'insertion de maraîchage biologique à Montrevel s'est concrétisé. Géré par l'IRAP (Institut de recherche appliquée pédagogique) et affilié au réseau des Jardins de Cocagne, Sougey Insertion est implanté sur 6 ha, sur la ferme du même nom. L'activité a démarré en mars avec 2 postes en insertion, avec pour objectif à terme 16 postes. Les « paniers » de légumes seront vendus aux consommateurs adhérents. Les premiers devraient être prêts à la rentrée. Production prévue: 60 paniers par semaine. Aucune activité d'insertion par l'activité économique n'existait auparavant sur ce secteur qui comptait, en avril 2007, 112 bénéficiaires du RMI et plus de 350 demandeurs d'emploi.

Tél. 04 74 25 41 12 Sougey.insertion@orange.fr www.reseaucocagne.asso.fr

Insertion par l'activité économique

AIRE crée une recyclerie-ressourcerie

Née en 1992 à Oyonnax, l'association AIRE réunit deux structures: Aire services, association intermédiaire de mise à disposition de personnel auprès de collectivités, particuliers et entreprises, essentiellement pour des travaux d'entretien, et Aire de jeux, atelier chantier d'insertion permettant à des personnes en difficulté de retrouver un chemin vers l'emploi via la rénovation de jouets et la fabrication de jeux et objets

bre, AIRE a installé son siège

au 9 rue des Grottes à Arbent, au sein de vastes locaux industriels rachetés et loués par la commune, et rénovés. Quelques semaines plus tard, l'atelier Aire de jeux a rejoint le nouveau site. Et une troisième activité vient compléter les deux premières: Planet'aire, recyclerie-ressourcerie innovante, première du genre dans l'Ain. Lancé à titre expérimental, ce nouvel atelier-chantier d'insertion a pour mission de collecter et valoriser les déchets encombrants: les matières premières (métal, plastique...) sont démantelées et revendues aux industriels, les objets pouvant trouver une deuxième vie sont rénovés et vendus au sein



Nouvelles étapes : en décem- > La recyclerie-ressourcerie Planet aire comptera prochainement 16 postes en insertic

de la boutique. L'initiative est soutenue par l'État, l'Ademe, la Région, le Conseil général, la communauté de communes d'Oyonnax et la commune d'Arbent.

Au total, AIRE réunit une équipe de 15 salariés permanents et des bénévoles. En 2007, Aire services a salarié 191 personnes en insertion, Aire de jeux 53.

Tél. 04 74 77 61 87 www.aire.asso.fr www.recycleries-ressourceries.org

* Association intermédiaire de réinsertion et d'emploi

Préparation à l'emploi

S'associer pour recruter

Le CFPPA* des Sardières à Bourg-en-Bresse, la Région et l'Assedic, en partenariat avec la mission insertion du Medef et l'ANPE, se sont unis afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises agroalimentaires, en proposant à des demandeurs d'emploi une formation menant au poste d'opérateur de production, via un CARED (Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable).

21 postes ont été identifiés dans 5 entreprises. Sur 33 candidats sélectionnés suite aux deux réunions d'information collective organisées en septembre, 11 (de 27 à 44 ans, dont 8 femmes) ont été retenus. Du 22 octobre au 21 décembre, ils ont suivi la préparation à l'emploi, au centre de formation et en entreprise. Bilan mitigé: 3 ont arrêté en cours de stage, 3 ont été embauchés, dont 2 dans leur entreprise de stage.

Une deuxième session démarre, axée sur le métier de conducteur de machine, avec deux nouveaux partenaires, Promobourg et l'AFPA, et deux entreprises, l'une du secteur agroalimentaire, l'autre de l'industrie.

Une session de formation aux métiers des services à la personne, via un CARED, a également été organisée en 2007 et sera renouvelée en 2008.

Tél. 04 74 45 50 81 cfppa.bourg-en-bresse@educagri.fr

* Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

Spécial industrie

Mécabourg: rassembler pour innover

> Un DEFI pour recruter

Lancé fin 2006 par Mécabourg* en partenariat avec l'ANPE et l'AFPMA, le dispositif DEFI (détection évaluation formation insertion) pour recruter et former des usineurs et monteurs soudeurs fait ses preuves: 100 % de retour à l'emploi pour le premier groupe de 9 personnes avant suivi la formation.

L'opération a été renouvelée fin 2007: 8 demandeurs d'emploi, dont 5 femmes, ont acquis les bases du métier, via une formation comprenant 350 h de cours et 3 stages d'une semaine. 6 sont actuellement en emploi. Un troisième groupe de 7 candidats est entré en formation en mars.

L'action s'appuie sur le partenariat et la solidarité inter-entreprises: l'ANPE informe et identifie les demandeurs d'emploi intéressés, les entreprises accueillent les candidats pour des évaluations en milieu de travail puis les stagiaires, l'AFPMA a élaboré un programme de formation adapté. Seul critère exigé des candidats: la motivation.

L'action ne répond certes pas entièrement aux besoins de recrutement des petites entreprises: l'enquête réalisée tous les deux mois montre qu'une cinquantaine de postes sont à pourvoir.

> Un CE pour les PME et TPE

Comment offrir aux salariés des petites entreprises les mêmes avantages que ceux offerts par les prise des grandes? Des chefs d'entreprise membres de



Mécabourg se sont penchés sur la question et ont sollicité l'adhésion au CLIC de l'Ain (Culture loisirs inter comités), structure gérée par les syndicats de salariés et fédérant des CE. Celuici a accepté de considérer Mécabourg comme un CE, ce qui permet, depuis début 2008, à 330 salariés de 23 petites entreprises et à leurs conjoints et enfants de bénéficier des nombreuses réductions de la carte Cezam sur diverses activités (spectacles, loisirs, sports, voyages...) dans la France entière.

Tél. 04 74 22 79 40 www.mecabourg.com

* Réseau rassemblant 45 entreprises de la métallurgie (mécanique, travail des métaux, carrosserie industrielle) sur le bassin burgien, reconnu au niveau national par le label SPL (système productif local).

Partenariat

Vêt'Cœur au Bel Âge

À Bellegarde, les associations Vêt'Cœur (atelier chantier d'insertion permettant à des femmes de renouer avec l'emploi, via la couture et le repassage) et le Bel âge (club de personnes



âgées) ont noué un partenariat original. Depuis le 7 avril, tous les lundis après-midi, les retraités accueillent dans leur local communal une permanence de l'atelier. « Avec le déménagement en 2006 sur les Hauts de Bellegarde, nous avions perdu une partie de la clientèle non motorisée qui ne pouvait pas se déplacer. Cette nouvelle permanence au centre-ville nous permet de la retrouver » explique Marie-Paul Laurans, présidente de Vêt'Cœur.

En 2007, 18 salariées en insertion*, de 20 à 55 ans, ont effectué 15493 heures de travail. L'accompagnement sociopro-

fessionnel passe par diverses actions : parcours de revalorisation de l'image de soi, découverte de la ville et des organismes sociaux, participation à la Journée de la femme, projet santé... Autre nouveauté : la création d'un 3º poste de permanent, en avril. « Avant 2004, l'association fonctionnait uniquement avec des bénévoles. Le FSE (Fonds social européen) et la Région nous ont aidés pour la professionnalisation. Les trois permanents à temps partiel ont chacun une fonction différente : encadrement technique, administration, accompagnement socioprofessionnel. » Projets 2008 : renforcer l'équipe active de bénévoles - qui compte actuellement 6 personnes - et développer l'atelier couture.

Tél. 04 50 48 03 42

* En CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi) ou CA (contrat d'avenir) de 6 mois, renouvelable 2 fois.

> Les Jeudis de l'emploi à Nantua

À la demande de la mairie, l'ANPE et l'INFREP* ont mis en place, fin octobre 2007, une permanence le jeudi, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, au 38 rue du Docteur Mercier, afin d'éviter aux demandeurs d'emploi du bassin de se déplacer à Oyonnax. Les conseillers les reçoivent pour les entretiens de suivi personnalisé et les ateliers thématiques. À terme, l'ensemble des prestations ANPE sera délocalisé. Documentation et offres d'emploi sont consultables sur

L'après-midi, la permanence de l'INFREP est ouverte également à toute personne souhaitant s'informer sur l'emploi et la formation.

Tél. 04 74 77 90 24 (ANPE) 04 74 73 01 66 (INFREP)

* Institut national de formation et de recherche de l'éducation permanente. L'INFREP d'Oyonnax est prestataire de l'ANPE.

> Diapason

Financé par le Conseil régional, le service Diapason proposé par le CIBC de l'Ain offre aux . salariés fragilisés dans l'emploi (de qualification faible ou peu adaptée, ou travaillant dans un secteur d'activité en mutation ou âgé de plus de 45 ans) un accompagnement visant à accroître leurs compétences. D'une durée de 2 à 14 h, sur 3 ans maximum, il peut être effectué hors temps de travail ou pendant avec l'accord de

En 2007, 86 personnes ont ainsi été accompagnées (73.3 % de femmes). Les 26/34 ans et les plus de 45 ans représentent plus de la moitié du public.

Exemples: suite au diagnostic approfondi, un agent de tri adressé par une entreprise d'insertion a pu s'orienter rapidement vers une formation de chauffeur routier et a trouvé aujourd'hui un emploi. Un responsable logistique, licencié valoir son droit au DIF pour réaliser un bilan de compétences puis entrer en formation cuisine; il passe son diplôme en juin.

Tél. 04 74 22 19 08 cibc01@wanadoo.fr

Prévention CPAM

Depuis octobre, la CPAM mène en partenariat avec les chirurgiens dentistes, l'Adessa et l'Éducation nationale, une campagne sans précédent de sensibilisation à la santé bucco-dentaire.

M'T Une campagne

ans le cadre du plan national de santé bucco-dentaire et par convention avec les chirurgiens-dentistes, les Unions régionales des caisses d'assurance maladie ont engagé de manière expérimentale, sur un ou deux de leurs départements, une campagne ambitieuse de sensibilisation des jeunes publics. Pour la région Rhône-Alpes, la caisse de l'Ain s'étant portée volontaire, c'est elle, logiquement, qui a été chargée de mener cette expérience.

Après une mise en place du projet durant l'été, la campagne a été lancée en octobre avec pour objectif de rencontrer 16000 enfants de CP et 6^e d'ici la fin de l'année scolaire.

L'Adessa (association d'éducation sanitaire et sociale de l'Ain), suite à un appel à projets, a été sélectionnée pour réaliser cette campagne sur le terrain.

Une campagne pour les 6 et 12 ans

Au niveau national, et même s'il est vivement conseillé de consulter son dentiste tous les 6 mois, la convention nationale signée entre l'assurance maladie et les dentistes prévoit un examen gratuit pour les enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Mais à 6 et 12 ans, la dentition des enfants est particulièrement sensible, avec notamment à 6 ans la perte des dents de lait.

Pour cette raison, la campagne M'T dents a ciblé les enfants des classes de CP et de 6° - la priorité a été donnée à la classe plutôt qu'à l'âge - pour faire une information précise et pratique sur la santé bucco-dentaire.

800 classes ont été répertoriées sur les établissements de l'Ain, publics ou privés, la totalité des classes de CP et de 6e du département donc. En lien avec les établissements, chaque intervention a été programmée avec l'une des trois animatrices de l'Adessa, par une rencontre avec le chef d'établissement

pour les collèges, par téléphone avec l'enseignant de la classe pour les écoles primaires. Car à chaque fois, et c'est le cas presque dans toutes les classes, les intervenantes de l'Adessa ont essayé d'inscrire leur intervention, en lien avec l'enseignant, dans une continuité pédagogique, avec en amont et en aval de leur visite un travail en classe autour de la problématique dentaire.

Une heure quinze pour les CP, une heure pour les 6e, l'intervention est pédagogique et pratique. Qu'est-ce qu'une dent, une carie, combien de fois et comment doiton se brosser les dents. quel est le travail du dentiste et pourquoi faut-il le consulter régulièrement? L'intervention est adaptée à chaque public mais l'objectif reste le même : sensibiliser l'enfant à l'hygiène et aux soins dentaires. Et dédramatiser la visite chez le dentiste.



> De jolies guenottes dont il faut prendre soin.

De l'école aux cabinets dentaires

La campagne M'T dents a un double volet. Les visites dans les écoles sont en effet l'occasion de présenter une autre action prévue dans ce cadre, la mise en place d'une visite gratuite à destination des publics cibles.

Dans le cas des enfants âgés de 6 et 12 ans,

il s'agit d'une gratuité totale, sans avance de frais. Dans les deux mois qui précèdent leur 6e anniversaire, un courrier personnalisé est adressé aux parents pour les inviter à prendre rendez-vous chez un chirurgien-dentiste. La visite est totalement gratuite ainsi que les soins qui pourraient faire suite à cette visite. Pour en bénéficier, il suffit de présenter le



dents à pleines dents

> « Et à la cantine, comment on fait? »

Nurieux -Volognat, un jeudi après-midi de mars, vers 13 h 30. La classe de CP accueille aujourd'hui Gwenaëlle Kergozou, l'une des trois animatrices de l'Adessa. Les enfants sont un peu excités. Il faut dire qu'ils préparent cet après-midi depuis quelques jours déjà, avec leur maître Stéphane Gilgenkrantz. Après les présentations d'usage, Gwenaelle Kergozou démarre son intervention en expliquant ce que sont les dents. Les enfants



participent bien, un peu trop parfois. Comment s'appellent les dents qui tombent? Comment s'appellent celles qui les remplacent? À quoi servent les gencives? Quelles sont les dents qui coupent, celles qui déchirent? « Mais si, souvenezvous souffle le maître, on en a parlé en mangeant de la pomme et en mastiquant du pain dur. » Chapitre suivant, pourquoi et comment faut-il se brosser les dents? Trois fois par jour bien sûr et, surtout, il ne faut pas grignoter entre les repas. « Mais comment on fait quand on mange à la cantine? » lance avec beaucoup de pertinence un garçon de la classe. « Je vous ai apporté une solution » lui répond alors l'animatrice, en aiguisant la curiosité de nos jeunes élèves. Se laver les dents oui, mais encore faut-il le faire comme il faut! Armée d'une énorme mâchoire en plastique et d'une brosse à dents non moins gigantesque, Gwenaëlle Kergozou fait alors compter toute la classe, de dix en



> Gwenaëlle Kergozou en « campagne » à Nurieux-Volognat.

dix, jusqu'à ce que chaque dent ait été correctement brossée. Puis elle donne quelques trucs pour que chacun se brosse bien les dents pendant trois minutes, en écoutant une chanson par exemple ou en se servant d'un sablier.

Enfin vient le moment d'aborder la question des caries et de l'incontournable dentiste, qu'il faut consulter tous les 6 mois. Curieusement, les enfants ne laissent paraître aucune crainte.

La peur du dentiste ne serait-elle qu'une légende? Sans doute pas et peu de ces enfants d'ailleurs sont déjà allés chez le dentiste. C'est sur cette question que se termine alors l'intervention de l'Adessa, avec la distribution d'un document d'information à l'attention des parents pour une consultation gratuite. Les enfants, eux, repartiront de l'école avec un kit de brossage (trousse, brosse et dentifrice). Ou bien ils l'utiliseront à la cantine...

courrier nominatif au professionnel lors de la consultation.

Pour connaître les retombées de la campagne, il est d'ailleurs primordial que les chirurgiens-dentistes fassent part du nombre de consultations qu'ils ont enregistrées suite à ces courriers. Si les résultats de cette expérimentation sont concluants, dans l'Ain mais également dans les autres départements tests, la campagne sera généralisée. Il faut dire que l'objectif est ambitieux mais à la hauteur des enjeux. L'indice carieux en France est bien plus important que dans d'autres pays d'Europe, les pays scandinaves par exemple.

Les statistiques montrent ainsi que seulement 33 % des 6-19 ans consultent régulièrement un dentiste. Or on sait bien aujourd'hui l'in-



cidence que peut avoir la santé bucco-dentaire sur la santé générale, et en même temps les répercussions sociales d'une dentition défaillante. Sans parler du coût financier que cela

représente, supporté par chacun d'entre nous. • C.R.

À l'IMPRO de Belley, la reconnaissance des savoir-faire professionnels est vue comme une porte sur le monde du travail, une étape dans un parcours professionnel.

Un outil pour



> 5 métiers sont accessibles par la RSFP, dont celui d'aide cuisinier de collectivité.

> Du projet au dispositif régional

- 1999 : premières rencontres entre l'AFPA et le PDITH de l'Ain. 7 structures s'engagent, dont
- 2001 : 21 personnes entament une procédure, à titre expérimental, de reconnaissance des savoirfaire professionnels, sur trois métiers: ouvrier des espaces verts, agent de nettoyage des locaux et aide cuisinier en collectivité.
- 2002 : le dispositif est élargi aux structures d'insertion par l'activité économique. Deux nouveaux métiers sont accessibles: ouvrier d'entretien des espaces naturels, agent de conditionnement
- 2003: 76 sessions d'évaluation sont organisées, sur les 5 métiers.
- 2004 : premier colloque régional sur la RSFP, dans l'Ain. Le bilan est très positif en termes d'image de soi et d'insertion professionnelle.
- 2005 : le dispositif est repris dans la Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et le Rhône. 200 personnes ont fait reconnaître leurs savoir-faire cette année-là.
- 2006-2007: les réseaux se renforcent dans les départements. 2° colloque régional à Saint-Étienne. Création d'une charte d'engagement des acteurs du dispositif.

e dispositif de reconnaissance des savoirfaire professionnels s'adresse aux personnes en difficultés professionnelles ou sociales, ayant un faible niveau de qualification et ne pouvant prétendre à une certification, les personnes handicapées en particulier.

Sous l'autorité du directeur départemental du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ce dispositif a été mis en place dans l'Ain en 2000-2001, à titre expérimental. L'ADAPEI et notamment l'institut médico-professionnel de Belley, qui accueille des jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne à légère, y ont tout de suite adhéré

La reconnaissance en pratique

Au sein de l'IMPRO L'Armaillou, à Belley, la reconnaissance des savoir-faire s'inscrit dans le programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés. Il est coordonné par l'AFPA. Deux des cinq métiers concernés par ce dispositif sont représentés: aide cuisinier en collectivité et ouvrier en espaces verts.

Daniel Goy, un éducateur technique spécialisé, explique la démarche : « C'est en général l'éducateur qui impulse l'engagement vers la RSFP. Même si de plus en plus l'exemple des anciens circule ». François Déprés, le directeur de l'établissement, confirme : « C'est un objectif important, qui génère des angoisses et des craintes. Ca nécessite un travail d'accompagnement important. Entre la motivation du jeune, les stages et les requis professionnels, il faut au moins deux ans pour préparer cette épreuve. »

La RSFP repose sur deux principes, qui expliquent en partie l'implication nécessaire pour mener cette préparation: l'expérience et la mise en situation professionnelle.

Concrètement, et c'est la première étape, les jeunes doivent avoir fait plusieurs stages (au



valoriser l'individu

moins trois) en milieu ordinaire et posséder des pré-requis professionnels avant de présenter leur dossier d'inscription.

Leurs dossiers, ensuite, sont traités par l'AFPA. Les référents, comme Daniel Goy, sont des éducateurs bénévoles. Ils recoivent les candidats en entretien pour valider ou non leur inscription, en fonction des stages qu'ils ont pu faire.

Puis, c'est la dernière étape, le jury composé d'un professionnel et du référent évalue les candidats individuellement, dans une épreuve de mise en situation professionnelle. Une épreuve qui peut être courte, une heure par exemple pour la tonte d'un carré de pelouse avec nettoyage du matériel et enlèvement des résidus dans la branche espaces verts, ou plus longue, dans le cas des aides cuisiniers par exemple, où l'évaluation se déroule sur une semaine, en milieu professionnel.

Une démarche engagée

Chaque année, au moins un jeune de l'IM-PRO, soit en cuisine soit dans le secteur espaces verts, se présente pour une validation. Trois devraient le faire cette année. « L'important n'est pas le nombre mais l'inscription de l'établissement dans le dispositif » affirme pourtant François Déprés en regrettant que trop peu d'établissements utilisent ce dispositif.

« C'est une reconnaissance avant tout, dit-il, qui permet de valoriser les individus, de leur donner confiance. En même temps, c'est une façon de sortir d'une optique seulement "occupationnelle" pour aller vers une optique plus professionnelle. Ça oblige l'institution à respecter les contraintes, les enseignements. Et pour les jeunes, c'est une étape déterminante dans un parcours vers le milieu ordinaire ». Mais rien ne serait possible non plus dans ce dispositif sans le soutien de professionnels et l'investissement des référents. « En général, ça marche bien, dit Daniel Goy. Les artisans qui s'engagent renouvellent souvent leur engage-

L'AFPA pour pilote

tement, un pilote a le dispositif RSFP. Dans l'Ain, c'est l'AFPA qui tage, en la personne de



> En décembre, à l'AFPA de Bourg, lors de la remise des « portefeuilles » qui valident la procédure de RSFP.

zaine d'autres pourraient s'y engager prochainement. 25 référents, issus de ces structures, suivent les candidats, de la sélection des dossiers jusqu'aux épreuves.

En 2007, 100 personnes se sont présentées pour obtenir une reconnaissance, âgées de 16 à 59 ans et réparties sur les 5 métiers valorisés par la RSFP: agent de nettoyage de locaux,

remise de « portefeuilles de compétences », à laquelle participe notamment le directeur départemental du Travail. Un moment d'émotion et d'espoir pour des personnes qui manquent

ment. Ce sont deux mondes qui peuvent se rencontrer (ndlr: monde économique et milieu préservé) mais avec du temps et des efforts. D'ailleurs, nous, éducateurs, pourrions être les moteurs pour montrer ce que c'est qu'une démarche de rapprochement du monde du travail. Mais nous manquons de temps pour démarcher les professionnels et ce travail n'est pas valorisé ».

Une porte ouverte sur le monde du travail

Le dispositif est pourtant intéressant et tous ceux qui y participent souhaitent qu'il se développe. Après le public des handicapés, la RSFP a été ouverte aux entreprises d'insertion par l'activité économique, en 2002. Après la période d'expérimentation dans l'Ain, d'autres départements de Rhône-Alpes se sont également engagés, dès 2005. Et maintenant qu'il existe des filières différentes, d'un secteur à l'autre, les référents imaginent aujourd'hui de faire des échanges et de travailler en partenariat.

« L'outil est là, affirme le directeur de l'Armaillou, certains s'en saisissent et d'autres pas. L'idée n'est pas d'aller vers l'échec mais de valoriser les jeunes, avec des projets motivants. Il n'est pas évident de travailler quand on ne se projette pas. Le dispositif est une porte sur le monde du travail ordinaire et la vie quotidienne ». • C.R.

Laurie Brondel, 19 ans, scolarisée à l'Institut médico-professionnel l'Armaillou de l'ADAPEI à Belley, raconte, avec ses mots, son parcours pour intégrer un travail en milieu ordinaire.





Prendre confiance en soi

« Je suis à l'IMPRO depuis 4 ans, je fais régulièrement des stages dans le milieu ordinaire maintenant.

J'ai commencé par faire des stages en milieu protégé. Le premier était un stage en ménage à mi-temps pendant 2 semaines ici à l'IME. C'était difficile, je n'arrivais pas à comprendre ce qu'on demandait. J'étais pas motivée, souvent en retard sur les horaires. Je pleurais quand mon maître de stage me faisait des remarques sur la qualité de mon travail, je me bloquais. J'arrivais pas à juger si mon travail était fini. Il restait des traces sur les vitres, je ne les voyais pas, je me mettais assise pour laver les portes, le balayage devait être refait trois fois et j'aimais pas recommencer. J'avais des fiches techniques mais je n'avais pas envie de les lire. Et le stage devait durer 2 semaines!... je l'ai arrêté parce que je trouvais que ça allait rien m'apporter, j'ai pas aimé ce stage, et j'ai l'impression d'avoir rien appris. Je n'avais plus de projet après ce stage.

Mon premier stage en milieu ordinaire s'est réalisé à l'usine Ugivis. J'avais peur de ne pas arriver à faire ce que l'on allait me demander. J'avais peur d'être en retard alors j'arrivais beaucoup en avance. J'ai reconditionné des vis par boîtes de 25 et 50 avec une balance compteuse, j'ai su la régler et l'utiliser seule, j'ai aussi fait du déboîtage de pièces, j'ai cerclé des cartons, posé des étiquettes et mis en palettes. J'ai fait ce travail pendant 2 ou 3 heures avec une ouvrière puis après j'ai travaillé en autonomie. Je comprenais bien les consignes et avais l'impression de bien tenir mon poste de travail, j'étais contente, j'ai aimé ce stage. J'étais discrète mais bien acceptée par l'équipe.

C'est pendant ce stage que j'ai réalisé que j'étais capable de tenir un poste de travail et de m'intégrer dans le milieu ordinaire. Je me suis lancée dans une série de stage en cuisine et décidée à m'inscrire à des reconnaissances de savoir-faire professionnels.

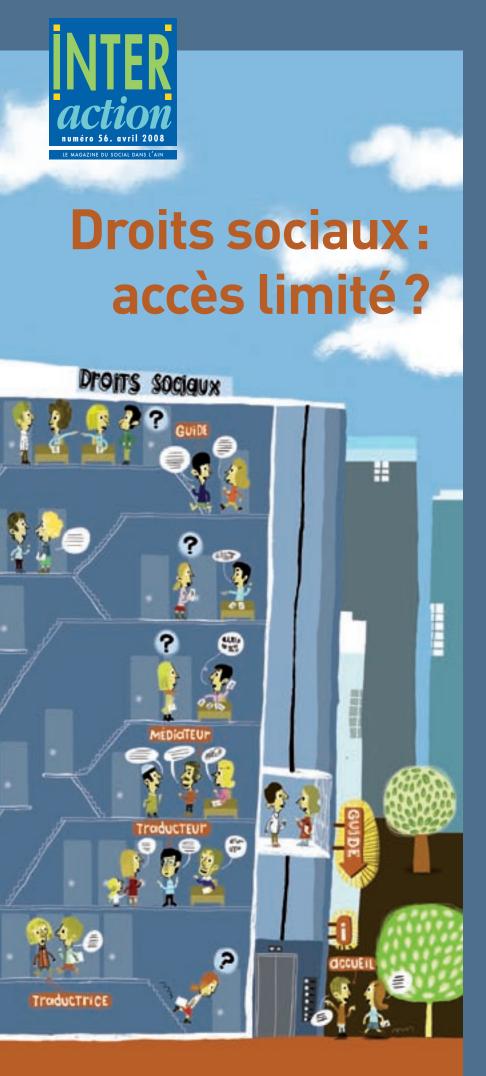
J'ai d'abord fait un stage en 2006 à la cantine de l'école des Cordeliers à Belley. Je n'ai pas eu de problème de fatigue et j'avais un rythme de travail adapté. Ça m'a beaucoup plu, j'étais bien acceptée par les deux personnes qui travaillaient avec moi et par les enfants. Je travaillais en doublure, je servais les petits, je participais à la mise de table, la plonge manuelle, le lavage de la salle à manger. J'ai surveillé les enfants dans la cour, après je les accompagnais dans leur classe.

J'ai poursuivi par un stage en cuisine dans une maison d'accueil de Belley. Pendant ce stage, on m'a demandé d'utiliser des machines que je ne connaissais pas, la friteuse et la trancheuse à charcuterie. J'avais peur de me couper mais le cuisinier m'a aidée et rassurée et j'étais très contente après d'avoir réussi à m'en servir.

J'ai fait encore un nouveau stage en cuisine dans une maison de retraite. J'ai bien aimé ce stage car j'étais plus à l'aise. J'ai su m'adapter et prendre des initiatives. J'ai travaillé en doublure le soir. On m'a dit lors du bilan que j'avais travaillé comme une employée, que j'avais occupé un poste de remplacement avec réussite. J'ai décidé alors de m'inscrire dans une agence intérim pour pouvoir faire des remplacements.

Mon dernier stage s'est réalisé dans les cuisines de l'hôpital de Belley où l'on m'a fait passer sur tous les postes. J'ai su me repérer rapidement dans cette grande cuisine et être bien acceptée par l'équipe. J'ai été intéressée par le travail demandé. J'ai préparé les plateaux régime avec la diététicienne. J'étais ponctuelle et de bonne humeur. On m'a donné assez d'autonomie et je ne suis jamais restée sans rien faire. J'ai rapidement fait oublier mon statut de stagiaire venant de l'Armaillou au sein de l'hôpital grâce à la qualité de mon travail. Le responsable a terminé le bilan en rajoutant qu'il n'hésiterait pas à me proposer du travail si le cas se présentait pour des remplacements de maladies ou de vacances.

Ces expériences m'ont permis de rencontrer des gens, de prendre confiance en moi, en mes capacités à apprendre et faire des choses. Actuellement je fais des démarches pour trouver un travail en cuisine dans le milieu ordinaire. »



n peut relever plusieurs causes de non-accès aux droits sociaux. Ainsi, la législation, parfois trop complexe, ne permet pas toujours aux usagers d'y voir clair dans leurs droits. D'autant que parfois, les changements et évolutions rapides la rendent encore moins lisible. L'organisation de l'institution peut aussi être en cause. Un accueil mal signalisé, avec des temps d'attente trop longs, ou une mauvaise orientation dans la réponse sont aussi des facteurs dissuasifs pour l'accueilli. La qualité de l'accueil et la relation établie avec la personne conditionne bien souvent toutes les relations futures et l'ouverture des droits. Le recours à des plates-formes téléphoniques est dissuasif, car elles sont impersonnelles et peu accessibles pour tous.

Depuis une dizaine d'années, nombre d'organismes se sont saisis de ces questions pour envisager des solutions. Démarches partenariales, réflexions associant usagers et professionnels de l'action sociale, mise en place de moyens humains et techniques sont au cœur des problématiques des services d'accueil et d'accès aux droits sociaux. Car ce sont surtout les personnes les plus en difficulté qui paradoxalement accèdent le moins à la plénitude de leurs droits sociaux. Comment les repérer? Comment rendre plus lisible l'action des acteurs sociaux au grand public? Certaines démarches sont originales et propres au département, avec quelquefois des résultats concrets, même s'ils paraissent minces, au regard de l'action engagée.

> Dossier réalisé par Pauline Froppier Illustrations: Hélène Convert

Associer professionnels et usagers

Accueil et accès aux droits des populations en situation sociale précaire de la ville de Bourg-en-Bresse: bilan d'une action qui a duré un an.

En 2001, la Mission régionale d'information sur l'exclusion menait une étude visant à améliorer l'accès aux droits des populations en situation sociale précaire. Forts de ces travaux, le CCAS de Bourg, la Caf et le Conseil général se sont regroupés pour mener un travail commun, regroupant accueillants et accueillis auprès des organismes sociaux. Objectif: établir un diagnostic à partir de l'expérience des usagers et des accueillants des structures sociales.

La démarche

« De janvier 2005 à juin 2006, nous avons travaillé sur le diagnostic auprès d'habitants ou d'usagers des structures comme Tremplin, EPI, l'Épicerie solidaire, Oser. En parallèle, nous avons rencontré les professionnels. La question était de savoir ce qu'était un bon accueil. » Claude Rosenberg, directeur du CCAS de Bourg, souligne les points communs que ces analyses ont tracés entre habitants et professionnels : il est très difficile de trouver la bonne porte, où frapper, comprendre les démarches d'une administration. Les habitants ont insisté sur la nécessité des savoir-être des interlocuteurs: la première relation entre l'usager et l'organisme conditionne les relations futures. « Si cela se passe mal à la première rencontre, les gens préfèrent alors renoncer à leurs droits plutôt que de retourner dans l'institution », explique Anne Galland, responsable du service accompagnement des familles de la Caf de l'Ain

Des décisions

Après un diagnostic établi à l'échelle de la Ville, des propositions d'actions ont été lancées. Ainsi, la mise en place d'une coordination territorialisée des accueils à vocation sociale, regroupant professionnels et habitants, reste l'un des axe majeur de la réflexion. « Sur la ville de Bourg, quatre territoires peuvent recevoir cet accueil coordonné: sur les trois centres sociaux de la Caf (Grande Reyssouze,

Croix-Blanche et Vennes) et au centre-ville », explique Anne Galland. « Il faut agir de l'intérieur pour changer les modes de travail. Il faut que les équipes s'approprient ces changements », souligne Denise Avediguian, responsable de la circonscription d'action sociale de Bourg. Associer habitants et professionnels sur la mise en place de coordinations territoriales reste le meilleur moyen d'aboutir à des solutions

La création d'un comité de veille est aussi un axe maieur. Ce comité s'est donné trois missions: identifier les situations de non-accès aux droits, les cas où les impacts sont à l'inverse des objectifs du législateur; faire remonter à l'institution concernée ces difficultés; veiller à ce que les changements opérés perdurent.

Des actions difficiles à concrétiser

Tous les acteurs sociaux pensent bien faire de l'accès aux droits. Or, aucun n'imagine pourtant ce que les habitants, par leur vécu, peuvent apporter dans la réflexion. « Notre ambition est grande, mais nos moyens sont petits. Les résultats sont donc adaptés », regrette Claude Rosenberg. Depuis juin 2006, la coordination a bien du mal à concrétiser des actions. « On ne peut pas être bon tout seul dans l'accès aux droits. Il faut un maillage des institutions », souligne Anne Galland. Le comité de veille associant les usagers, et permettant une remise en cause permanente de l'accueil et de l'information, se heurte à plusieurs difficultés: turn-over important des personnels dans les accueils de proximité, recherche d'implication d'autres partenaires dans le dispositif. Bien souvent, c'est l'affaire d'une personne qui décide de s'investir ou non sur ces questions, en fonction de sa bonne volonté. Autre cause : des difficultés juridiques à contourner, telles que la confidentialité des informations ou le fonctionnement administratif de l'organisme.





Proximité: peut mieux faire

Cité en exemple, le pôle Amédée Mercier veut être un lieu de proximité où la mutualisation des accueils de différents partenaires permet d'apporter un premier niles droits sociaux des usagers. En allant même au-delà, grâce à l'imcation des habitants dans la vie

sonnes sortent de chez elles pour venir vers nous? », se demande Jean Meyer, directeur du Centre social. La deuxième faiblesse du système tient au manque d'homogénéité de l'implication des partenaires: Le pôle dispose d'un accueil com-

par mois au sein du pôle (dont 40 % pour la poste), le pôle reste un outil de proximité intéressant. « Notre souhait serait que l'accueil de la fermeture des structures, en été engagée sur la mise en œuvre de justement de l'impossibilité pour chaque organisme de mutualiser

> Paroles d'habitants

Au pôle Amédée Mercier, une association d'habitants se rencontre régulièrement autour d'un café matinal. Échanger, discuter, se rencontrer: ces rendez-vous sortent un peu les habitants de leur isolement. Ce groupe avait aussi participé à l'action « Accès aux droits » menée par la Ville de Bourg. Car des anecdotes, ils en ont à donner. Des idées aussi.

- > Nathalie raconte comment, à la suite d'un divorce douloureux, elle a fait appel à l'aide juridictionnelle pour payer un avocat. « Franchement, je l'ai renvoyé à la deuxième audience. Il se fichait complètement de ma situation. » Aujourd'hui au RMI, Nathalie a vu son loyer social augmenter. Son APL ne couvrant pas le surcoût, elle ne sait plus trop quoi faire: « Déménager pour plus petit, pourquoi pas, mais il faudrait que ce soit dans le même quartier. Sinon, on m'a dit qu'il y aurait une possibilité de prise en charge par l'aide sociale. » Pour l'instant, elle attend dans l'incertitude.
- > Au chômage, Magali* a récemment emménagé dans le quartier avec son mari et son fils. « Mon fils va à la cantine. Or, j'ai appris que le tarif dépendait de nos revenus. Les nôtres ont changé depuis que je suis sans emploi. Quand j'ai appelé la mairie, on m'a dit que les droits étaient rétroactifs. Mais quand je me suis présentée avec les papiers, le discours avait changé: on ne prenait plus qu'à partir du dépôt de la demande... Finalement, je ne sais toujours pas quelle est la règle. »

- > Malorie est plus sévère sur son expérience via sa recherche d'emploi à l'ANPE. « Les offres qu'on me propose ne correspondent pas à mon profil et mes projets. Si on ne touche pas les minima sociaux, comme le RMI, on n'a pas droit à des formations. J'ai fait une formation en auxiliaire de vie sociale mais j'ai échoué. J'avais mis presque un an, par le bouche-à-oreille, à trouver le bon organisme pour me former. Finalement, je ne trouve du boulot que par des candidatures spontanées!»
- > Chantal, 50 ans, au chômage, dénonce les boîtes vocales auxquelles tous les organismes ou presque font appel. « Il faut tout faire par téléphone, je me sens dépassée avec ces boutons sur lesquels

il faut taper pour avoir une réponse qui n'est pas toujours la bonne! Le plus souvent, ce sont en plus des numéros sur-taxés! Est-il bien normal que certains numéros incontournables pour faire valoir nos droits soient payants?»

> Véronique, elle, se trouve en curatelle renforcée. « Je me suis rendue compte que ma curatelle ne payait pas mes factures en temps

et en heure, ce qui m'a valu pas mal de problèmes. Quand je lui ai signalé, elle s'est fâchée contre moi. Elle ne fait pas son travail et je n'ai le droit que de me taire. » Finalement, Véronique a trouvé l'écoute auprès d'une assistante sociale. Sa curatelle devrait bientôt être confiée à quelqu'un d'autre.

Magali ajoute: « Ce qui est finalement le plus important pour nous, usagers des services sociaux, c'est surtout le regard que ceux qui nous reçoivent nous portent. Tout ce qu'on demande, c'est un peu de respect. Parfois, quand on arrive avec un gros dossier sous le bras, on a l'impression de voir l'ennui dans le regard de la personne qui nous reçoit. »

* prénom d'emprunt



Droits

Le Conseil général, la Caf, la MSA et la CPAM mettent en place des actions pour faciliter l'accès des usagers aux droits sociaux

Imaginer d'autres façons de travailler

En 2001, le Conseil général a mobilisé les centres médico-sociaux (CMS) et les circonscriptions d'action sociale dans un diagnostic afin de mettre en place le premier projet de service d'action sociale

Pour Arlette Félizat-Abry, responsable du développement social au Conseil général, l'accès aux droits sociaux ne se résout pas seulement à faire venir des agents dans des permanences, il faut aussi que chacun porte le souci commun des droits de l'usager. « Dans ce projet de service, la plupart des circonscriptions relevaient les difficultés rencontrées pour faire circuler l'information. Les gens poussaient la porte des CMS pour toutes les difficultés de la vie quotidienne », explique Arlette Félizat-Abry. Les agents exprimaient donc un besoin de rencontrer les institutions et connaître leurs champs d'action pour mieux répondre aux usagers.

Diagnostic et solutions

Une première expérimentation d'un travail inter-organismes (voir p. 26) pour améliorer l'accès aux droits sociaux des populations de ce territoire s'est déroulée sur la circonscription de Saint-Genis-Pouilly en 2004-2005. « Cette expérience a été menée avec le double enjeu posé en préalable de ne pas modifier l'organisation des institutions et de ne pas proposer de développement des

services, mais d'envisager plutôt une amélioration des réponses. » Après un diagnostic partagé, des actions ont été proposées et mises en place.

Ainsi les organismes avaient une vision plus ou moins nette du travail des autres

Il a donc été décidé de mettre en place un « guide d'information et d'orientation » précisant les missions de chacun, les différents types de contacts et leurs horaires...

De même, à partir des boîtes mail une alerte est maintenant déclenchée sur des modifications d'horaires temporaires d'ouverture et de fermeture des permanences des organismes sur un territoire afin d'orienter correctement l'usager et éviter leurs déplacements

Dans un deuxième temps, chaque organisme a identifié un référent par dossier urgent afin que les dossiers complexes ne traînent pas. « Nous avons aussi mis en place des actions communes de formation sur les droits des frontaliers. »

À partir de cette expérience gessienne, le groupe inter-organismes travaille ensemble sur le déploiement de certaines actions menées à Saint-Genis (diffusion d'informations généralistes ou sur les droits sociaux plus ciblés, déploiement de bornes interactives...) et sur le renforcement de modes de contact comme la réalisation de pôles sociaux du type de celui d'Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse.

Cibler les publics différ

Lors de la convention d'orientation et de gestion de la Caf de l'Ain 1997/2000, plusieurs études menées ont révélé des besoins d'informations exprimés tant par les partenaires et relais que par les usagers. En s'appuyant sur un partenariat actif entre les organismes, il devenait possible de développer des actions communes d'information et de détection de droits potentiels.

Un nouveau métier

En 2002, la Caf décidait de créer une fonction de chargé de mission accès aux droits, confiée à Marie-France Moiroud. « Je me positionne comme référente Caf en interne et vis-à-vis des partenaires. Je mets à disposition l'information Caf, de manière régulière et ciblée, en fonction des besoins de chacun et à chaque évolution de l'information. » Début 2003, à l'initiative du directeur de la Caf, un groupe inter-organismes intitulé « Partenariat départemental au service de l'usager » s'est mis en place. Et si, au départ, seuls les organismes de sécurité sociale (Caf, CPAM, MSA, Urssaf) étaient présents, ils ont été vite rejoints par le Conseil général, les Assedic et la CRAM Retraites. « Il faut que nous arrivions à détecter les usagers qui n'arrivent pas à pousser la porte des organismes. Une des pistes est de passer par le biais des petites structures associatives, qui font du travail de proximité, et où les usagers se rendent plus facilement. L'extension de notre réseau partenarial a permis de



recenser 209 structures, dont bon nombre de petites associations de proximité. » Plusieurs actions de formation et d'information en direction des partenaires ont aussi été organisées par la Caf: formation RMI à destination des instructeurs du RMI et en lien avec la CPAM, formation AAH vers les travailleurs sociaux du CPA, informations ciblées en réponse à des demandes de partenaires. « Nous organisons aussi tous les ans une journée "Découverte de la Caf" pour des groupes d'usagers faisant l'objet d'un accompagnement social. De l'accueil au traitement du courrier, en passant par le service prestations, nous leur expliquons tout. C'est une journée plébiscitée par les usagers. Nous en réalisons d'ailleurs une deuxième tous les ans à destination des professionnels nouvellement en poste dans l'Ain. »

Des actions spécifiques

La prospection de droits poten-



devant!



tiels, le développement d'actions spécifiques envers des publics fragilisés, l'extension du partage des données personnalisées ont permis à la Caf et à Marie-France Moiroud de mettre en œuvre diverses actions de terrain. Ainsi, en travaillant avec les associations de malvoyants, deux guides ont été créés, l'un en braille, l'autre en grosses lettres, reprenant toutes les informations sur les droits. De même, auprès des publics malentendants, la mise en place de rencontres avec interprètes a permis de régulariser des dossiers. « Un travail conjoint avec la circonscription d'action sociale de Saint-Genis-Pouilly a permis aussi de repérer les femmes seules ayant un enfant à charge, n'ayant pas de dossier à la Caf. 24 d'entre elles ont pu alors bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire. »

Tous ces exemples montrent qu'aujourd'hui, la Caf reste engagée dans une démarche d'accès aux droits la plus large possible.

Le guichet unique simplifie les démarches

« Du côté de la MSA de l'Ain, on mise beaucoup sur l'accueil*. L'ouverture, dès 1986, de quatre antennes décentralisées illustre cette volonté de se rapprocher des adhérents. Au-delà de cette proximité, ces antennes sont en plus devenues des pôles fédérateurs au service des élus cantonaux MSA pour développer des actions locales et s'investir dans l'animation des territoires. L'implantation de la MSA à Bourg en 1994 a été aussi l'occasion de décloisonner les services pour une organisation territorialisée qui permet aux adhérents d'un même secteur géographique d'avoir pour référent une équipe de spécialistes : cotisations, santé, famille, logement et retraite » explique René Bornarel, responsable des services extérieurs et des échelons locaux.

À la MSA, la problématique de l'accueil et de l'accès aux droits est axée autour de ce guichet unique: toute question posée par un adhérent est prise en compte au regard de sa situation globale. « Ce plus qui est devenu une culture nous oblige à une double exigence d'écoute et d'analyse pour traiter la demande dans sa globalité. »

Qualité et traçabilité

« Depuis 1994, cette organisation place l'adhérent au cœur des services. Là où auparavant, l'adhérent avait pour interlocuteurs: un service cotisations, santé, famille..., il trouve maintenant un guichet unique qui travaille en transversalité » souligne Jean-Pierre Ferroud, responsable du territoire Bugey et de l'accueil au siège.

Pour amplifier ce service, la MSA de l'Ain met en place actuellement une charte d'accueil. La démarche volontariste qui la sous-tend a pour ambition de mettre en capacité les agents « en front office avec l'adhérent », de répondre aux nouvelles exigences d'un accueil personnalisé auguel la MSA de l'Ain reste attachée.

De nouveaux outils

« La convention d'objectifs et de gestion 2006-2010 nous a incité à mettre en place un plan qualité et de nouveaux outils informatiaues pour une meilleure tracabilité des demandes ». Depuis 2007, tous les courriers et documents sont numérisés et indexés dans le dossier informatique de chaque adhérent. Ainsi, tous les agents au siège ou en antennes ont accès, en temps réel, à l'ensemble de ces pièces lors de l'entretien ou de la communication téléphonique. Ces agents disposent aussi en ligne de tout l'historique des échanges physiques ou téléphoniques avec l'adhérent. Cet outil répond au joli nom de Cocasse (Consultation optimisée du client accueil service soutien écoute). Depuis peu, la MSA a aussi engagé une démarche nationale d'audit social. « Des entretiens sont menés auprès d'un échantillon de ressortissants afin de vérifier l'accès à la plénitude des droits. Ces entretiens permettront d'analyser les raisons qui n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. »

*Le nombre de sollicitations au siège de Bourg est de 14000 par an. Les quatre antennes (Belley, Nantua, Saint-Trivier-de-Courtes et Villars-les-Dombes) en totalisent 12000.



Guide IO

de l'usager pour une prise en charge efficace des dossiers, ce guide est vite devenu un outil important pour les services d'accueil et d'information des usagers des organismes sociaux.
Pour le rendre plus facile d'utilisation
dans les mises à jour, notamment sur
les heures des permanences publiques des organismes et les recherches
multicritères (lieu de résidence, type organismes. Avec le soutien financier des organismes fondateurs du groupe, des données et ses chargés de communications pour le faire connaître. Plus de 700 partenaires privés ou publics des institutions sociales ont aussi d'accéder à ce guide via leur

Partenaires

services pour suivre les actions accès

Diversifier les formes d'accueil

La CPAM de l'Ain gère près de 350000 assurés. Difficile dans ces conditions de tout faire passer par un service d'accueil, sans inciter à utiliser les modes de contacts différents. En 2007, la CPAM avait accueilli 228 973 personnes auprès de ses guichets. Nelly Razurel, responsable de la relation clients et conciliatrice, défend la diversité des accueils comme mode d'information des assurés, « Les plates-formes téléphoniques répondent à un premier niveau d'information. Et notre taux de décrochés s'est nettement amélioré depuis qu'elles existent. Auparavant nous avions une déperdition d'appels de près de 20 %. Aujourd'hui, 96 % des assurés ont une personne au bout du fil. » Formés pour régler les situations simples, les agents des plates-formes téléphoniques doivent transmettre une fiche pour les cas plus complexes au service concerné qui a obligation de rappeler l'assuré dans les 48 heures. « Dans des situations d'urgence sociale ou financière, l'appel peut être passé directement dans les services. »

Accueil, téléphone, Internet

Si la CPAM ne souhaite pas en finir avec un accueil physique auprès de ses huit agences départementales, elle souhaite inciter les assurés à utiliser les divers modes de contact: les bornes interactives qui permettent de demander un certain nombre de documents et de mettre à jour sa carte Vitale, le service d'information téléphonique dont le numéro doit passer à 4 chiffres au 1er juillet et le coût d'appel réduit à 0,028 € la minute. La consultation du compte assuré en ligne est aussi un axe majeur de la

communication de l'institution. « Nous avons mis aussi en place une permanence au pôle Amédée Mercier. » Une réflexion est en cours pour mettre en place un guichet commun aux organismes sociaux dans le Pays de Gex, permettant de donner les informations de premier niveau sur les prestations des uns ou des autres.

Public en difficulté

Des croisements de fichiers Caf et CPAM permettent de détecter aussi les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé. De même, régulièrement, le fichier CPAM est balayé pour détecter les Rmistes ne bénéficiant pas de la CMU. « La déclaration d'un médecin traitant fait partie du travail que nous menons pour l'accès aux droits. » Avoir un médecin traitant permet de bénéficier d'un parcours de soins coordonnés, mieux remboursés

« Notre difficulté, c'est l'accès aux droits des plus précaires », soulève Nelly Razurel. Un travail se fait en amont avec les travailleurs sociaux, qui deviennent vecteurs d'informations, notamment sur la CMU. « Le travail partenarial est un chaînon important de l'accès aux droits. Le problème est d'arriver à faire en sorte que les gens osent pousser la porte de l'institution. Ce public a souvent des difficultés avec les démarches administratives, » Au niveau national, la CPAM met aussi en place des actions ciblées. en segmentant la clientèle en fonction de leur problématique (sur la CMU, la maternité, l'invalidité...). Chaque mois, dans l'Ain, la CPAM et le service social de la CRAM envoient une invitation aux personnes nouvellement invali-

> des pour une réunion d'une demi-journée sur les droits, les changements dans les prestations que leur situation entraîne. « Il s'agit d'aller au-devant des demandes, de donner en amont l'information nécessaire. » Des mesures qui pourraient bien être appliquées à d'autres situations...



À publics spécifiques, actions étudiées

Sur le terrain, l'accès aux droits sociaux dépend aussi des capacités de chacun de trouver des réponses et de se faire aider si besoin.

Repli communautaire

Depuis 2004, le réseau d'accueil et le service d'aide sociale aux immigrants est fermé. « On estime aujourd'hui que les immigrés qui arrivent bénéficient d'un contrat d'accueil et d'intégration et ne nécessitent plus un accompagnement », déplore Ali Abed, du service accueil médiation intégration d'Alfa3A. Mais c'est sans compter tous ceux qui, installés en France depuis de longues années, n'ont jamais été véritablement intégrés. « Il y a toujours le problème de l'illettrisme. Avant, on pouvait aider les gens à revendiquer leurs droits. Maintenant, ils laissent tomber pour ne pas gêner les autres, ou parce qu'il leur manque un papier et qu'ils ne savent pas lequel... Ils ont souvent vécu dans le provisoire, alors ils sombrent dans la résignation. »

Dans son ancienne fonction, Ali Abed recevait surtout les anciens qui avaient des difficultés pour remplir une feuille maladie, un dossier de retraite ou faire un recours... « Mon rôle était de les aider à formuler la demande et à les orienter vers le bon service. Il y avait aussi tous les papiers relatifs à la réglementation spécifique aux étrangers, dans le cadre de leur séjour ou du travail. » Aujourd'hui, Ali Abed souligne le manque de structures pour répondre à ce type de public qui n'utilise pas les plates-formes téléphoniques mises en place par les organismes sociaux. Le plus souvent, ils se réfugient dans les associations communautaires, qui sont tenues par les anciens qui ont eux-mêmes parfois besoin d'aide. « Je me souviens, une fois, une femme s'était présentée à l'accueil d'un organisme. J'attendais derrière. La personne de l'accueil se mettait à lui parler très fort. Je lui ai dit: pourquoi

vous criez, elle n'est pas sourde, elle ne comprend pas ce que vous lui demandez, c'est tout! » Ce type d'anecdote, Ali Abed en a beaucoup à raconter. « Dans les personnes que j'ai pu accompagner, il y avait quelques habitués. C'est difficile de dire à quelqu'un de 70 ans qui n'a jamais pu s'intégrer de faire des efforts maintenant! »

Le service manque, notamment pour les femmes immigrées qui se retrouvent isolées après le décès du mari et le départ des enfants. « Cette population a besoin d'un médiateur pour l'accompagner dans ses démarches. Le risque du système aujourd'hui, c'est le repli communautaire. »

Informer les familles

Avec comme slogan: « il y a toujours une antenne Point info famille près de chez vous », l'UDAF de l'Ain, comme nombre d'autres associations, joue la proximité. La mission du PIF est de renseigner le public sur tous les champs où les familles peuvent trouver des services: logement, aide à domicile, santé, justice, parentalité, garde d'enfants, emploi, formation... Le but étant de faire un accueil généraliste et une orientation précise en fonction des demandes. Le contact se fait soit par téléphone, soit par mail, soit directement dans le bureau. À disposition dans les bureaux, du matériel informatique fonctionne en lien avec le site du service public local où l'on peut trouver toutes les informations pratiques sur les droits et les démarches.

Avec la mise en place récente du Droit au logement opposable (DALO), les PIF ont été agréés par la Préfecture pour être l'organisme ressource en matière d'information et d'aide au montage des dossiers. Toute personne qui peut prétendre à un logement et faire un recours peut venir auprès d'un Point info famille pour remplir un formulaire.



Une plume en service

Annick Contat, jeune retraitée du CIDFF*, garde le contact avec le service. « Pendant longtemps à l'accueil, j'ai rempli parfois des fonctions d'écrivain public. Ma mission : faciliter l'accès des usagers aux administrations », explique-t-elle. Alros que ce service était maintenu sur les fonds propres de l'association, aujourd'hui, dans le cadre du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), le poste d'écrivain public va recevoir un financement officiel. Un jour par semaine. Annick Contat reçoit donc les gens pour les aider à rédiger des courriers administratifs. « J'ai toutes sortes de demandes : pour des questions de nationalité, des problèmes de retraite, ou d'adoption... » Elle reçoit beaucoup de gens en difficulté sociale, illettrés, ou de langue maternelle étrangère, ainsi que des personnes en situation de handicap psychique.

« Parfois, tout simplement, les gens sont dépassés par un problème qui fait qu'ils arrêtent toute démarche. Leurs problèmes s'accumulent. J'ai quelques fidèles aussi qui viennent se faire expliquer les courriers envoyés par les organismes.»

Elle les reçoit, écoute leur histoire, et la formule par écrit, pour que les organismes comprennent du premier coup la situation et ne pas perdre de temps. « J'ai parfois des retours, lorsqu'une situation s'est débloquée: des fleurs, un petit mot ou une pâtisserie. Et je relève souvent que le fait pour nous d'être une association et non une administration facilite le dialogue: cela en décide certains à venir. Je prends le temps de les écouter, cela les rassure. »

* Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.



À publics spécifiques, actions étudiées (suite)

L'apprentissage des droits

L'Appart', membre du réseau des CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes), reçoit un public âgé de 18 à 25 ans. « Ce sont majoritairement des jeunes qui se situent hors de leurs droits sociaux. Ils ne savent pas qu'il faut déclarer leur revenu aux impôts dès leur premier emploi, même s'ils ne sont pas imposables. C'est d'autant plus important que les aides de la Caf se calculent maintenant en lien avec les logiciels des impôts! » Florence Isnard, conseillère habitat, souligne les difficultés que les jeunes ont à intégrer le fait que de leur mise à jour de leurs dossiers administratifs dépende l'ouverture de leurs droits sociaux.

Le jeune qui arrive à l'Appart'est d'abord reçu une heure en entretien individuel. Il s'agit d'établir un diagnostic habitat, ce qui plus largement permet de reconsidérer plusieurs autres paramètres sur sa situation sociale: sa santé, la gestion de son budget, ses contrats de travail et fiches de paye. « On s'assure qu'ils disposent de tous les papiers indispensables à l'obtention d'un logement et, notamment, d'une carte d'identité et d'une assurance en respon-

sabilité civile. » Pour eux, toutes les démarches administratives n'ont pas forcément de sens. Une fois par mois, l'Appart'propose un atelier collectif d'information, co-animé par l'ADIL, la Caf et le CCAS. Ici peuvent être abordées toutes les questions autour de leurs droits et sur les démarches à faire pour trouver un logement dans le parc privé, comme dans le public. Une façon pour eux de prendre conscience de l'intérêt des démarches, même fastidieuses, qui leur permettent ensuite d'accéder à leurs droits.

Les habitants formulent des conseils aux administrations

À partir des rencontres sur l'accès aux droits, le groupe de discussion des habitants de la Croix-Blanche a formulé quelques conseils envers les administrations dans la rédaction des courriers. Des choses de bon sens, auxquelles parfois les travailleurs sociaux ne songent pas immédiatement:

- démarrer par ce qui intéresse la personne: les lettres ne sont parfois pas lues jusqu'au bout;
- formuler l'objet pour la personne qui reçoit le courrier en précisant bien de quoi il s'agit;
- employer des mots simples et un seul mot pour une même chose (ex: indu, dette...);
- être positif : éviter de culpabiliser les personnes pour les inviter au dialogue ;
- nommer une personne à contacter facilement
- proposer une démarche à suivre par étapes;
- ne pas hésiter à utiliser des tormules moins administratives, jouer sur la taille des caractères, faire ressortir des choses importantes;
- développer les sigles mal connus (CMS, CCAS, CMU) et faire attention aux désignations



Santé mentale

Les infos de l'UNAFAM

> Rencontre-débat

Le 20 mars, à Bourg-en-Bresse, la rencontre-débat annuelle organisée par l'Unafam de l'Ain, dans le cadre de la Semaine d'information sur la santé mentale, a ouvert le dialogue sur comment « briser l'isolement des familles » ayant des enfants malades psychiques. Sentiment de culpabilité, manque d'information sur la maladie, difficultés de parler de sa vie quotidienne avec le malade... sont revenus souvent dans la discussion, précédée d'un film-témoignages. Le Dr Brudasca, psychiatre au centre d'accueil permanent du CPA, rappelait qu'établir un diagnostic de schizophrénie, par exemple, est très complexe, délicat et long. Jusqu'où faut-il informer la famille et le patient? La question reste ouverte. « Une information bien dosée, simple, est un outil. L'amour reste le meilleur traitement de la maladie. »

Consensus sur le sentiment de culpabilité

des parents: il faut s'en débarrasser. Et, pour cela, ne pas hésiter à parler de la maladie au sein et en dehors de la famille. « La culpabilité rajoute de la souffrance inutile » témoignait une mère.

Reste que le regard des autres sur la maladie évolue lentement. « Il y a eu un grand progrès avec la loi de 2005 qui reconnaît le handicap psychique, rappelait Jeanne Blanchard, présidente de l'Unafam O1. Mais c'est très difficile d'être parent d'un enfant malade. de rester une famille unie. Il faut s'entourer, parler. »

Muriel Rauturier, directrice de la MDPH, a souligné l'évolution constante des structures: services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), groupes d'entraide mutuelle (GEM), foyers de vie, services d'aide par le travail... Un service d'accompagnement médico-social à domicile (Samsad) est en projet.

> Groupe d'entraide mutuelle

Né en janvier, le GEM de la Côtière est ouvert les samedis et dimanches, de 13 h 30 à 17h30.

87, rue du Faubourg Montbreval - 01120 Montluel - Tél./Fax 04 78 06 12 54



> Déménagement

À Ambérieu-en-Bugey, le club d'activités D3A (Dispositif d'accueil et d'accompagnement) va quitter la maison des sociétés pour s'installer dans ses propres locaux en juin. Le Rotary club local a apporté son soutien pour l'achat de matériel informatique.

Tél. 06 65 59 79 63

> Rendez-vous national

Le congrès national 2008 de l'Unafam se tiendra les 27/28 juin, au Palais des congrès de Lyon, sur le thème « Briser l'isolement des familles, une priorité pour l'Unafam et ses partenaires ».

UNAFAM 01 - Tél. 04 74 32 11 39 - www.unafam01.org

> GROG Rhône-Alpes

Créé en 1984, le réseau des groupes régionaux d'observation de la grippe (GROG) est reconnu et financé depuis 2005 par la Direction générale de la santé et l'Institut de veille sanitaire. Il réunit des médecins « vigies » qui, par la collecte et la transmission de données virologiques et sanitaires (nombre de viroses par tranches d'âge, d'arrêts de travail dûs aux virus grippaux, de bronchiolites, prélèvements de virus), participent bénévolement à la détection précoce de la circulation des virus grippaux, à la surveillance de leurs caractéristiques et à l'adéquation des vaccins

Deuxième par sa taille en France, le GROG Rhône-Alpes compte 24 pédiatres et 56 généralistes. Il est coordonné par un médecin généraliste de Coligny.

www.grog.org

> L'HAD arrive dans l'Ain



Depuis janvier, l'hôpital Fleyriat à Bourg-en-Bresse propose une alternative à l'hospitalisation traditionnelle: l'hospitalisation à domi-

cile (HAD). Auparavant, l'Ain était un des cinq derniers départements français où ce service n'existait pas.

« Ce n'est pas un service de maintien à domicile ou de soins palliatifs », prévient Annabelle Boisseau, cadre de santé. La personne hospitalisée à domicile bénéficie des mêmes soins qu'à l'hôpital, dispensés par les professionnels libéraux du secteur et coordonnés par le service. Les équipements nécessaires sont installés chez le patient. Une permanence téléphonique est assurée 24 h sur 24. « C'est une collaboration ville-hôpital au service du patient. » L'HAD est prise en charge financièrement au même titre que l'hospitalisation traditionnelle.

24 places ont été ouvertes, pour une capacité à terme de 30 places.

> Le Mot 01

Née en mars, l'association Le Mot 01, affiliée à la FNAF (Fédération nationale d'aphasiques en France), a pour objectifs de rompre l'isolement des personnes aphasiques, défendre leurs droits moraux et matériels, et mieux faire connaître l'aphasie. Souvent consécutif à un accident vasculaire cérébral, ce trouble du langage se manifeste par des difficultés à parler, trouver ses mots, comprendre, lire et écrire.

Créée à l'initiative de personnes aphasiques, l'association est ouverte aux proches et aux professionnels de santé. Premiers projets du Mot 01: organiser des rencontres mensuelles et réaliser une plaquette d'information sur l'aphasie.

Tél. 04 74 30 64 78 (Jean-Marie Vuaillat, président) - www.aphasie.fr

Dans le cadre de leur mission, le Conseil général et la Caf apportent un soutien aux familles en difficulté, en partenariat avec les associations d'aide à domicile.

Accompagner

Une maman débordée

Catherine Prabel est TISF depuis un peu plus de 2 ans. Elle travaille à l'AMFD et intervient dans la famille de Béatrice* depuis deux mois. « Je suis sur deux niveaux d'intervention: pour soutenir la famille à la suite de la naissance de deux enfants en un an et dans le cadre de la protection de l'enfance pour le fils aîné de la famille. » La famille est composée des parents et de guatre enfants. David*, 10 ans, a été placé en maison d'enfants par le juge. Les problèmes de comportement qu'il présente dépassent la capacité d'intervention d'une maman débordée et d'un père présent mais qui travaille beaucoup. Car Béatrice a donné naissance à Cloé*, 13 mois, puis Inès*, 3 mois, venant rejoindre en une année la grande sœur de 5 ans! « C'est la puéricultrice du Conseil général qui m'a parlé de la possibilité de se faire

en place cette aide. J'avais un peu de peur au début. Ce n'est pas facile de confier ses enfants à quelqu'un qu'on ne connaît pas... »

Redevenir parents

Béatrice est une maman qui développe un lien parfois trop fusionnel avec ses enfants. Un point qu'elle travaille aussi avec Catherine. « Je viens une matinée par semaine. Béatrice a besoin d'écoute et d'aide, elle a besoin de pouvoir sortir de temps en temps seule ou avec sa fille aînée. » Un soutien matériel et moral que Béatrice apprécie vraiment. « Faire intervenir quelqu'un à domicile, il faut le vouloir, ce n'est pas évident. Avec Catherine, on travaille aussi sur la relation avec mes enfants. Elle a de l'expérience, a vécu des choses, peut me conseiller. Je peux lui dire des choses que je ne dis pas à d'autres. » C'est aussi Catherine qui

> assure les visites médiatisées avec David. Elle va le chercher et l'amène à la maison pendant 1 h 30 par semaine. « C'est dur comme situation, assure Béatrice, mais s'il faut en passer par là pour mieux se retrouver avec mon fils, alors... Je me dis que c'est sûrement encore plus difficile pour lui. »

> Béatrice veut aller de l'avant. Elle aime ses enfants. Si l'intervention judiciaire est gratuite, les quatre heures d'intervention au titre de l'aide à domicile, financées en partie par la Caf, ont un coût. « Cela peut parfois freiner d'autres familles », regrette Catherine. Et Béatrice renchérit : « C'est vrai, je paye 12 € par semaine, mais ça en vaut vraiment le coup! Pouvoir prendre une douche tranquille, sortir, s'occuper un peu de soi sans avoir le souci du biberon, du bain des enfants, c'est important! Tous les jours je fais la même chose, ça me permet de couper dans mon quotidien.»

* prénoms d'emprunt

> Dans le cadre de son intervention, Catherine Prabel prend plaisir à s'occuper des enfants.



- AMF: l'aide ménagère aux familles (ou auxiliaire familiale) supplée la mère de famille dans ses tâches matérielles, lorsque celle-ci ne peut momentanément y faire face (entretien de la maison, du linge, cuisine, courses) Elle n'assume pas de responsabilités vis-à-vis des enfants.
- AVS: l'auxiliaire de vie sociale intervient dans le cadre du maintien à domicile de personnes âgées ou de personnes handicapées qui ne peuvent assumer seules les obligations de leur vie quotidienne.
- TISF: le technicien de l'intervention sociale et familiale est un travailleur social. Il assure à domicile des activités ménagères. familiales dans des familles en difficulté sociale ou isolées. Au-delà de l'aide ménagère ou administrative, il apporte aussi un soutien éducatif.
- Parentalité: selon le dictionnaire, la parentalité recouvre le fait d'assurer sa fonction de parents, tant sur le plan juridique que moral, éducatif et culturel.
- · Visite médiatisée: il s'agit d'organiser des rencontres enfants-parents en présence d'un tiers médiateur, dans le cadre d'un placement judiciaire de l'enfant.







le quotidien

familles

epuis 2001, une convention entre le Conseil général, la Caf et les associations AAPF (Association aide familiale populaire), ADMR (Aide à domicile en milieu rural), et AMFD (Aide aux mères et aux familles à domicile) fixait les conditions d'intervention et de financement de l'aide à domicile pour les familles de l'Ain. En 2006, une évaluation du dispositif a permis de redéfinir les besoins. Une nouvelle convention a donc été signée. L'objectif est de mettre en œuvre le dispositif d'aide à domicile pour soutenir la famille dans les tâches matérielles ou accompagner les parents dans leur rôle.

Trois niveaux d'intervention

Le premier niveau d'intervention est demandé par une famille lorsque les difficultés qu'elles rencontrent ne lui permettent pas d'assurer provisoirement les tâches matérielles du foyer telles que le ménage, les courses... Ainsi, une grossesse, une naissance ou une adoption, le décès d'un enfant ou d'un parent, la séparation des parents, la reprise d'emploi d'un parent, la maladie (courte ou longue durée) ou l'hospitalisation d'un parent ou d'un enfant peuvent désorganiser une famille. Parfois l'un de ces événements fait apparaître un problème éducatif et social ponctuel dans la famille: les associations peuvent alors intervenir à un second niveau de soutien à la parentalité. Ces deux prestations sont mises en œuvre dans le cadre d'un contrat passé entre l'association et la famille qui garde une partie du coût de l'intervention à sa charge, en fonction de son quotient familial.

Le troisième niveau d'intervention a lieu dans le cadre de la protection de l'enfant en danger. L'enfant bénéficie d'une mesure de protection décidée soit par le juge des enfants, soit par ses parents dans le cadre d'un contrat signé avec le Conseil général. Qu'il soit laissé au domicile ou placé en maison



> Angélina Manissier, Solange Michel et Robert Fontaine, responsables des trois associations d'aide à domicile, travaillent en partenariat.

d'enfants, la famille bénéficie gratuitement de l'intervention d'un TISF. Dans ce contexte particulier, les TISF se charaent d'assurer les visites médiatisées.

De nouvelles modalités

Angélina Manissier, de l'AMFD, Solange Michel, de l'AFP, et Robert Fontaine de l'ADMR travaillent en partenariat avec le Conseil général et la Caf pour mettre en application les nouvelles conditions de l'aide à domicile. « Il y avait auparavant une grande latitude d'intervention, une grande souplesse. Nous disposions d'une enveloppe de 300 heures pour 12 mois d'intervention par famille. Cette aide s'effectue maintenant en fonction du motif d'intervention. » La restriction du cadre suppose un diagnostic plus précis et affiné de chaque situation. Ce mode de fonctionnement aujourd'hui national gomme les différences de traitement qui pouvaient exister entre les départements.

« Afin de répondre au mieux à nos nouvelles missions, nos trois associations ont développé des outils communs, validés par la Caf et

le Conseil général. Il s'agit d'un document reprenant l'identité et les caractéristiques de la famille, d'une fiche diagnostic pour repérer les éléments aui induisent la demande, et un projet d'intervention bâti avec la famille et définissant le niveau d'intervention selon le motif. » Une fiche de suivi permet ensuite d'évaluer l'intervention et d'envisager la poursuite éventuelle dans un autre niveau. Mieux cadrées, les interventions doivent aujourd'hui répondre de façon plus précise aux besoins de chaque famille. Avec un bon maillage territorial et un partenariat efficace entre les associations et les institutions, le pari est gagné. Même si des progrès restent à faire, enjeux de la future convention pluripartenariale de 2009! • P.F.

Accompagner le quotidien des familles

Coup du sort

Christelle Richard est en congé pour longue maladie depuis un peu plus d'un an. Infirmière en chef de profession, c'est une jeune femme plutôt active. Elle a emménagé avec sa fille de 8 ans et son compagnon en pleine campagne, dans un ancien corps de ferme et vit entourée d'animaux: canards, poules, chien, petits rongeurs et même des grenouilles dans la mare! Un petit coin de paradis assombri par la maladie. « J'ai toujours été une fille de la campagne. Je ne me plairais pas ailleurs, en ville ou en appartement. Ici, je peux sortir, prendre l'air quand je veux. » Ce confort de vie l'aide à supporter sa maladie, à tenir bon face aux traitements. Loin de lui peser, cet isolement géographique lui apporte une forme de sérénité.

Une nouvelle qualité de vie

Mais fatiguée par les traitements, elle n'arrivait plus à remplir les tâches quotidiennes comme le ménage ou le repassage. « Je vivais très mal de voir ma maison mal tenue. » C'est une maman à l'école de sa fille qui lui parle des interventions de l'ADMR. Son conjoint la pousse aussi à demander un soutien. « l'ai quand même mis plusieurs mois à accepter l'idée que quelqu'un envahisse mon quotidien. » C'est Élodie Riss, agent à domicile, qui vient chez elle trois heures par semaine. Le tandem fonctionne bien. « Elle est discrète et efficace. Quand je suis fatiguée, elle s'adapte pour ne pas me déranger », explique Christelle. « Il faut savoir s'adapter, souligne Élodie. C'est même

> pourquoi j'aime mon métier. On voit des gens différents, on ne fait pas les mêmes choses. » Autre avantage du dispositif: l'absence de paperasses pour Christelle. « L'ADMR s'occupe de tout. Je paye la facture et je n'ai pas de déclarations ou de fiche de paye à faire. » Il reste 66 % du montant à la charge de Christelle, mais elle ne se plaint pas. « Je n'aurai jamais pensé avoir une aide financière! » Depuis qu'elle a le souci de l'entretien de la maison en moins, elle avoue avoir retrouvé une qualité relationnelle avec sa famille.



> Élodie Riss sait se montrer discrète pour ne pas envahir le quotidien de Christelle.

> En chiffres

Le budget total investi dans le financement de l'aide à domicile s'élève à 2,8 millions d'euros pour l'année 2007. Il a servi à financer 130 000 heures d'intervention (55 000 heures d'AMF et 75 000 heures de TISF). 80 % de ces heures ont été financés par la Caf et le Conseil général. En 2007, 327 familles ont été concernées par une mesure de protection de l'enfance. Pour 2006, 633 familles ont été aidées par une mesure de soutien à la parentalité et à l'insertion et 823 par une aide ménagère.

Loin des yeux,

Dans son petit logement social, Jacques* attend la visite de ses trois filles en compagnie de Patricia Guenin, TISF à l'AAFP, Aline*, 10 ans, Marine*, 7 ans et Anne*, 6 ans, voient leur père un mercredi matin tous les 15 jours, en alternance avec sa femme. Au mur, dans la pièce principale, quelques photos, des tableaux, encadrent le planning des visites. Cela fait plus de quatre ans que les petites ont été placées à la Maison de l'enfance par ordre du juge après un signalement des services sociaux du Conseil général, puis, récemment, en famille d'accueil. Séparé depuis quelques mois de sa femme, Jacques reconnaît que le retrait de ses enfants était justifé. « J'ai fait une erreur, qui m'a valu quatre mois de prison. » De graves difficultés éducatives se sont

également révélées au sein de la famille. Les enfants ont bénéficié d'une mesure de protection judiciaire. « Quand je partais bosser le matin, ma femme n'était toujours pas levée. Je faisais les courses, il y avait tout ce qui fallait. Mais quand je rentrais le soir, je devais encore faire le ménage, m'occuper des enfants. La petite avait des fois la couche depuis le matin. » La scolarisation aléatoire de la fille aînée a aussi alerté la directrice de l'école

Contexte difficile

Les premiers temps du placement, les filles venaient tous les week-ends et pendant les vacances scolaires. « C'était bien, regrette Jacques, on pouvait faire des choses, aller à Bouvent, sortir. » Patricia Guenin n'est toutefois pas vraiment de cet avis : « Vous ne vous souvenez pas de toutes les disputes. Ça ne se passait pas si bien que cela, non? » Jacques reconnaît finalement que l'ambiance électrique était difficile pour tous. « Jacques avait du mal à affirmer son rôle de père. Sa femme le contredisait constamment devant les enfants, les filles n'avaient aucun repère. Même vis-à-vis des TISF présentes lors des visites, la situation devenait impossible à vivre. » « C'est vrai, il fallait toujours crier, dit Jacques. Le juge nous a pas fait de cadeau, et il a raison. »

Évaluation régulière

Depuis la séparation du couple, Jacques > Pour Patricia G







Trois bons petits diables!

est plus serein, plus calme. Un projet est établi avec les éducateurs spécialisés, les parents et les TISF. « Mon travail est de maintenir un cadre éducatif accepté des deux parents et de les soutenir lors des visites des enfants. » Tous les six mois, les travailleurs sociaux font le point sur le dossier. Les audiences devant le juge servent aussi à évaluer la situation. « En juin dernier, le juge m'a demandé si je me sentais prêt à reprendre mes filles. Je suis capable de m'en occuper, mais pas sans les travailleuses à domicile. » Conscient de ses difficultés, Jacques accepte la situation,

même si « ce serait sympa d'avoir mes filles une

journée complète »! * prénoms d'emprunt

près du cœur



Guenin, l'écoute est primordiale pour bien accompagner.



> Photo de famille chez les Donguy.

Claudine et Jean-Marc Donguy sont agriculteurs à Curciat-Dongalon: une centaine de vaches et 110 hectares de champs à entretenir. Il y a trois ans, naissaient les jumeaux, Victor et Appoline. « Durant ma grossesse, mon médecin m'a conseillé de faire appel à une aide à domicile », explique Claudine. Elle souffre de rhumatisme chronique et cette grossesse pouvait être à risque. Il y a quatre ans, Corinne Brunet, auxiliaire de vie sociale à l'ADMR, entrait dans la famille. Une sage décision, puisque depuis, la famille s'est agrandie d'une petite Valentine, 10 mois!

Un bon tandem

Corinne vient trois fois par semaine s'occuper du ménage, du repassage, des repas et des enfants. « Je n'échangerais ma place pour rien au monde, assure-t-elle. Cela me change des personnes âgées. J'interviens ici 6 heures par semaine. Je nettoie, je range et surtout, je m'occupe des petits. » Un travail que ses collègues lui envient aussi. Même si les enfants sont assez remuants! Entre Corinne et les petits, on sent une vraie affection. « Les collègues me demandent régulièrement comment vont mes jumeaux. Il est

vrai que je les ai vu grandir! » Claudine apprécie vraiment l'aide. Une forme de complicité s'est établie entre les deux femmes. « Mais attention, je connais les limites de mon intervention. Je ne ferai jamais des choses sans demander avant », explique Corinne. Claudine reconnaît qu'elle ne se sent pas envahie dans son quotidien. « Ce n'est pas évident d'accepter que quelqu'un entre chez vous comme ça. Il faut tomber sur la bonne personne avec laquelle on s'entend bien. Quand Corinne est en vacances et que c'est une remplaçante qui vient, ce n'est pas pareil, surtout pour les enfants. »

Aujourd'hui, chez les Donguy, on n'a pas l'intention de changer la formule. « Cela me permet de souffler un peu, de prendre l'air, d'aller faire les courses. » Claudine envisage d'ailleurs d'augmenter un peu le temps d'intervention. « Avec la maladie, il y a des tâches que j'ai parfois du mal à réaliser, comme éplucher des légumes. » Elle bénéficie d'une prise en charge de l'intervention par la MSA. Il lui reste à payer 2 € de l'heure, déductibles des impôts. « Je ne pourrais pas faire autrement. Je trouve que ce n'est pas si cher, au regard du service que cela me rend.»

> Où trouver les associations

- AAFP Association aide familiale populaire 12 bis, rue de la Liberté 01000 Bourg-en-Bresse Tél. 0474321156
- ADMR Aide à domicile en milieu rural 801, rue de la Source - BP 14 01442 Viriat Tél. 0474232135
- AMFD Aide aux mères et aux familles à domicile 3, rue du Colonel Gastaldo BP 201 01005 Bourg-en-Bresse Cedex Tél. 0474211976

Emploi/Formation

> Questions de formation

- · Disponible gratuitement, le guide La formation en questions publié par le réseau Opcalia* répond aux nombreuses questions que se posent les entreprises sur le droit individuel à la formation (DIF), le contrat de professionnalisation, le plan de formation, le tutorat...
- Autre outil pratique sur les dispositifs de la formation professionnelle des salariés: les Mémentos par branches professionnelles, recueils de 24 pages. Six ont été édités en 2008: Bijouterie, Industrie du jouet, Manutention



ferroviaire Prévention sécurité. Services funéraires. Transport aérien.

Tél. 08 25 86 86 08 jocelyne. cruz@opcaliara.com

* Organisme paritaire collecteur agréé au titre de la formation professionnelle des

> Emplois culturels

· Opérationnelle depuis début mars, la bourse de l'emploi culturel, service gratuit en ligne sur le site internet de l'Addim* de l'Ain, permet aux demandeurs d'emploi de consulter les offres et déposer leur CV, et aux employeurs de publier leurs offres d'emploi ou de stage. La rubrique Ressources en ligne offre des liens utiles afin de guider demandeurs

et employeurs dans leurs démarches.

• Le 29 mai, de 16 à 19 h, l'Addim organise une journée professionnelle sur la transmission des techniques hip-hop,

pour les responsables de structures et employeurs.

· Les 17 mai à Gex, 11 octobre à Ambérieu, 22 novembre à Arbent, formation sur L'organisation occasionnelle de spectacles, pour les bénévoles des associations, élus ou responsables culturels des collectivités.

Tél. 04 74 32 77 20 www.addim01.fr

addim

* Association départementale pour la danse et l'initiative musicale (et théâtre, arts de la piste et arts de la rue)

Du nouveau à l'ADEA

> De nouvelles formations

En mars, l'ADEA a ouvert une section de formation d'aide médico-psychologique (AMP) en voie directe, c'est-à-dire pour les personnes non salariées, première du genre dans l'Ain. Limitée à 30 places (24 la 1^{re} année), elle compte 20 places financées par la Région. D'une durée de 12 mois, elle comprend 495 heures de cours théoriques et 2 stages de 12

En septembre, débutera une session de formation d'auxiliaire de vie sociale (AVS), en formation continue ou en voie directe.

L'ADEA est également agréé pour former des éducateurs spécialisés. Pas question de concurrencer la formation initiale proposée par l'IREIS: la création d'une session à la rentrée répond plutôt à la demande des moniteurs-éducateurs diplômés qui souhaitent évoluer dans leur carrière.

L'établissement a aussi été agréé pour la formation des assistants maternels et familiaux.

> Joyeux anniversaire

L'ADEA célèbre ses 60 ans. Après une journée d'échanges le 10 avril sur Paroles d'AMP, rendez-vous est donné le 15 mai autour de 60 ans d'éducation spécialisée, avec conférence d'Yves Jeanne, table ronde sur les évolutions du métier d'éducateur, film

Tél. 04 74 32 77 32 - www.adea-formation.com

Prévenir les addictions en entreprise

De novembre à février, 6 entreprises rhonalpines, dont 2 de l'Ain (Polyone à Tossiat et Transports Graveleau à Thil), ont suivi la première formation Hygie de prévention des addictions en entreprise, organisée par Opcalia Rhône-Alpes*. Au programme pour les 12 stagiaires (moitié dirigeants, moitié employés): 4 jours de formation collective animés par divers intervenants (juriste, médecin...) et 2,5 jours d'accompagnement individualisé en entreprise.

Objectif: aider à mettre en place d<u>es outils</u> de sensibilisation du personnel et un plan interne de prévention des addictions sur le lieu de travail, dans une démarche de prévention et de dialogue social. Une deuxième



session démarre en avril.

Tél. 06 09 09 86 47 (Brigitte Poncet) hygie@opcalia-ra.com - www.opcalia-ra.com

* en partenariat avec le consultant Restim, avec le soutien de l'État et du FUP (Fonds unique de péréquation).

> Soie et emploi

Dans le cadre de la Fête de la soie proposée de mai à octobre par l'AlMVA*, le centre social et culturel de Saint-Ramberten-Bugey invite à découvrir les Mission locale et la direction

Tél. 04 74 36 26 00



> S'informer sur la VAE

La MIFE¹ organise des réunions collectives d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE), ouvertes à tous. Prochains rendez-vous: les 25 avril, 11 juillet, 17 octobre à Bourg-en-Bresse, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre à Pont-de-Vaux, 6 mai et 11 septembre à Villars-les-Dombes, 19 juin et 9 octobre à Coligny. D'autres réunions organisées par le CIBC² et le CIO³ ont également lieu à Bourg-en-Bresse et Trévoux.

Tél. 04 74 24 69 49 a.lepine@mife01.org

- ¹ Maison de l'information sur la formation et l'emploi
- ² Centre interinstitutionnel de bilan de
- ³ Centre d'information et d'orientation

Handicap psychique



L'ORSAC gère les foyers de Roche Fleurie, à Prémeyzel, depuis 1994, après la fermeture de l'établissement d'origine. Le site accueille des adultes atteints de schizophrénie ou de psychose.

Un nouvel élan

epuis 1994, plusieurs directeurs se sont succédé à la tête de l'établissement iusau'à Pascal Guillard, arrivé en juin dernier. L'établissement, ou plutôt les établissements, puisque La Roche Fleurie abrite à la fois un foyer d'accueil médicalisé et un foyer occupationnel. 138 hommes et femmes y résident actuellement, dont 90 en foyer occupationnel, des personnes reconnues handicapées par la maladie mentale.

Rompre l'isolement

Les foyers sont implantés dans la vallée du Gland, au cœur du Bugey, à quelques centaines de mètres du village de Prémeyzel. Le site est agréable, ensoleillé mais très isolé. Et cet isolement, depuis son arrivée, Pascal Guillard met tout en œuvre pour l'atténuer. « Géographiquement, dit-il, l'établissement est à l'écart. Les résidents peuvent sortir en journée mais pour aller où? » L'une des réponses à l'étude aujourd'hui est d'ailleurs la mise en place de navettes pour Belley, qui pourraient en même temps servir aux habitants du village.

Mais plus que l'isolement physique, c'est l'isolement dans son fonctionnement que le nouveau directeur veut bousculer. « Autrefois, dit-il, les établissements comme le nôtre avaient un fonctionnement quasiment asilaire. Aujourd'hui, les choses ont changé mais ici, ça n'a pas suivi. Nous sommes restés très enclavés. Les durées de séjour sont parfois très longues alors que l'objectif doit toujours rester la sortie. C'est un foyer de vie, pas un foyer à vie. »

Depuis 9 mois, personnel et encadrement, 105 personnes au total, travaillent donc ensemble pour rétablir une dynamique. Mais pas sans difficultés. Car l'organisation même de l'établissement est source de confusions. D'un côté, un foyer médicalisé qui héberge 48 personnes bénéficiaires de soins, financé par l'État, et de l'autre un foyer occupationnel de 90 personnes, financé par le Conseil

> Au cœur d'un paysage de montagnes et forêts, un établissement de soins et de vie pour adultes.







général, dont certaines présentent plusieurs problématiques de soins mais ne bénéficient pas d'une prise en charge spécifique. Pourtant, au-delà de la complexité administrative, tous ont un véritable désir d'avancer

Des outils pour envisager l'extérieur

Avancer par le travail notamment puisque le public accueilli en foyer occupationnel, bien que déclaré inapte au travail, participe à des ateliers (fabrication de bougies, savons, activités de conditionnement). « Sans finalité de production, précise le directeur, mais avec un véritable potentiel qui doit être préservé. » Avancer par un renforcement des liens avec l'extérieur aussi. Dans le cadre des soins par exemple, l'équipe des foyers veut renouer avec les lieux de consultation ordinaires. Et cela même si les problèmes de démographie médicale, l'accès difficile aux soins spécialisés et la réforme de la tutelle n'arrangent pas les affaires de l'établissement.

Avancer enfin au travers des activités de création, d'expression et d'échanges qui font la richesse des foyers. Des expositions itinérantes, une artothèque, des activités musicales ou de chant et enfin. dernière initiative en date, la création d'une œuvre-rencontre, « La planche à palette affiche sa binette », qui aidera à mieux faire connaître l'établissement et les pathologies dont souffrent ces pensionnaires.

« Nous ne sommes pas ici dans une logique de prestation, affirme Pascal Guillard en évoquant ce nouvel élan. Il ne s'agit pas de savoir si les gens qui sont ici, et qui arrivent de plus en plus jeunes, sont handicapés ou malades. C'est une problématique d'accompagnement global de l'usager, qui doit être le principal acteur de son parcours. » • C.R.

Souci d'harmonisation européenne, besoin de réguler l'engorgement des institutions : la demande d'asile poursuit sa réforme.

Les effets d'



> Au CADA, les demandeurs d'asile disposent d'un terrain de sport, peuvent suivre des ateliers divers (cuisine, couture, apprentissage du français...). Des sorties et des animations sont aussi organisées.

Un dispositif clair

« Nous sommes en mesure de dédramatiser la demande d'asile », explique Christian Caresse, inspecteur hors classe de la DDASS. En début d'année, la DDASS a en effet mis en œuvre un schéma départemental d'hébergement lié à la demande d'asile, clarifiant l'accueil et l'orientation de ces populations. Établi pour déterminer les moyens nécessaires en nombre de places et en financement, le schéma balaye l'ensemble du dispositif normal d'accueil et propose un dispositif complémentaire, le DHUDA. Un document qui permet aussi de justifier les demandes de crédit nécessaires auprès des ministères concernés. « Jusqu'à présent, chaque département organisait son accueil. Les lois, décrets et circulaires de 2006 et 2007 ont mis en forme des règles précises, notamment sur la définition des publics demandeurs d'asile et sur la prise en charge. En Rhône-Alpes, nous avions travaillé ces questions depuis 2006 au sein de groupes de travail régionaux. »

Dans l'Ain aujourd'hui, une commission placée sous l'autorité du préfet et regroupant l'ensemble des partenaires se réunit une fois par mois. Elle propose une solution d'hébergement à tout nouvel arrivant soit en CADA, soit dans le dispositif complémentaire. Le demandeur d'asile peut rester en CADA jusqu'à la décision de l'OFPRA ou de la CRR. Si le statut de réfugié lui est accordé, il dispose encore d'un délai de trois mois renouvelable une fois, puis de deux mois en DHUDA pour trouver une solution d'hébergement dans le droit commun. Si le statut ne lui est pas accordé, il peut rester un mois en CADA puis deux mois en DHUDA. « On voit de plus en plus souvent des personnes déboutées demander le statut d'étranger malade. Pour d'autres, il reste des possibilités de recours judiciaire. Mais c'est là que le bât blesse: sans statut, que deviennent-ils? » Or, si personne ne souhaite les voir dehors, le ministère de l'immigration, comme le ministère des affaires sociales n'ont toujours pas tranché la question du financement de leur hébergement.

« Ce schéma est pour nous un moyen de justifier nos demandes de crédits auprès du ministère. Sans cela, nous sommes obligés de travailler à l'aveugle et d'attendre parfois novembre pour savoir de combien est notre enveloppe. Ce n'est pas acceptable, surtout pour les associations qui sont alors

evenue guichet unique de traitement de toutes les demandes d'asile, l'OFPRA a aujourd'hui obligation de raccourcir ses délais de traitement des demandes. « Là où auparavant, la personne attendait au moins six mois, sa demande est maintenant examinée dans les deux à quatre mois », explique Pierre Viré, responsable du CADA et du CPH de Miribel

Une redéfinition de l'asile

Selon l'article 1 de la Convention de Genève. peut demander l'asile toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » dans son pays d'origine. La France propose un asile constitutionnel pour toute personne « persécutée pour son action en faveur de la liberté » (préambule de la Constitution de 1946). À ces situations, la loi de 2003 ajoute une protection subsidiaire, à destination des personnes ne remplissant pas les conditions pour être reconnus réfugiées. Elles doivent établir qu'elles sont exposées dans leur pays à une menace grave sur leur vie ou leur personne: peine de mort, torture ou traitements inhumains ou dégradants en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Accueillir sans préjugé

« En CADA, nous accueillons sans préjugés. Même si nous ne faisons pas preuve d'angélisme, ce n'est pas à nous de juger du bien-fondé d'une demande », explique Pierre Viré. Xavier de Place, responsable du service Actions spécifiques, ajoute: « Nous sommes là pour les aider à formaliser leur récit, sans faire à leur place. » Une orientation qui fait partie du projet d'établissement du CADA de Miribel: accompagner vers l'autonomie.



une réforme

D'ailleurs, les demandeurs d'asile se rendent seuls à Paris lors de l'examen de leur dossier devant l'OFPRA. « Nous leur expliquons comment prendre un train, un bus, mais nous ne les accompagnons pas. » Plus de 90 % des demandes sont rejetées par l'OFPRA. « Devant la CRR, les demandeurs d'asile peuvent se faire représenter par un avocat, ce qui est certainement plus confortable. » 97 % des déboutés en premier instance font un recours : ils sont alors 20 % à obtenir le statut.

Clarifier la sortie

Récemment mis en place par la DDASS, le schéma départemental de la demande d'asile vient clarifier et organiser les sorties du dispositif des demandeurs d'asile. « Auparavant, lorsqu'une demande était rejetée en commission de recours, la personne sortait des CADA et se perdait dans la nature. Maintenant, le demandeur d'asile, quelle que soit sa situation, se rapproche du Point accueil qui leur assure une prise en charge pendant deux mois », explique Xavier de Place. Le temps de trouver la solution adaptée à la situation. • P.F.

> Le temps d'une photo, Mihane prend Maud par le bras, « comme deux copines », dit-elle!

Vivre en CADA

Mihane et Naïra ont toutes les deux la trentaine. Kosovare pour l'une, arménienne pour l'autre, leur histoire comporte des points communs: femmes seules avec enfants et une arrivée en France pour demander l'asile politique. Aujourd'hui, Mihane peut sourire. Elle vient d'obtenir son statut, ses papiers. Naïra, elle, est plus inquiète: sa demande, rejetée par l'OFPRA, est actuellement en commission de recours.

Pouvoir s'intégrer

Mihane pense à construire son avenir, petit à petit. Dans un français approximatif, elle trace son parcours. Elle est arrivée directement à Bourg, en utilisant une filière de passeurs en 2005, avec ses deux filles âgées à l'époque de 9 et 4 ans. « Il y a beaucoup de problèmes au Kosovo. Ma grande fille s'en rappelle encore. C'est difficile pour elle. Elle est suivie par le Centre médico-psychologique. » Mihane espère que le temps effacera un peu les images. Mais comme elle dit: « la tête peut oublier, mais



pas le cœur. » Elle suit des cours de français, espère trouver un travail et un logement pour sortir du foyer. Maud Fressenon, conseillère en économie sociale et familiale au CPH de Miribel, l'accompagne dans son travail d'insertion. « Je lui explique quels sont les papiers à remplir pour ouvrir ses droits. Il y a plusieurs démarches à faire pour les impôts, le logement, l'inscription aux ASSEDIC... Tout ce qu'elle doit faire au quotidien pour pouvoir retourner à une vie normale. » Sa mission est aussi de conduire les demandeurs d'asile vers l'autonomie.

Une équipe très présente

Mihane et Naïra semblent porter un attachement particulier à l'équipe qui les encadre. « Dans le foyer, c'est très tranquille. Mais c'est difficile et long d'attendre. Et pour les enfants aussi, il y a beaucoup de monde, il ne faut pas faire de bruit », explique Mihane qui doit veiller à ce que les enfants ne gênent pas le voisinage. Naïra acquiesce. « Quand Dominique, Nadège, Maud ou Sylvie ne sont pas là, le samedi et le dimanche, la vie est triste ici. » Comme si le temps s'arrêtait avec l'attente des papiers espérés et l'absence des travailleurs sociaux. La vie en CADA n'est pas simple pour des mères célibataires. « Nadège m'aide avec l'école pour mon fils, elle m'explique les notes... » Lors de conflits dans les étages, l'équipe sert souvent de médiateur. Un attachement qui n'est pas toujours facile à porter pour les travailleurs sociaux. « Nous devons aussi leur apprendre à se remettre en mouvement, explique Maud Fressenon, car une fois dehors, il va bien falloir qu'elles se débrouillent seules! »

> Glossaire

- CADA: Centre d'accueil des demandeurs d'asile.
- CPH: Centre d'hébergement provisoire, pour les demandeurs d'asile ayant obtenu leur statut de réfugiés.
- CRR: Commission de recours des réfugiés.
- Demandeurs d'asile : ce terme regroupe trois catégories de population. Le groupe 1 est constitué des personnes dont le dossier est en cours d'instruction à l'OFPRA ou à la CRR. Le groupe 2 est constitué de ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés. Le groupe 3 comprend les personnes déboutées de leur demande d'asile dont celles ayant obtenu un statut d'étrangers malades à l'issue de leur demande d'asile.
- DHUDA: Dispositif départemental d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile destiné à pallier l'insuffisance de places en CADA.
- OFPRA: Office français de protection des réfugiés et apatrides.

> L'asile en chiffres

- · L'Ain compte trois CADA regroupant 227 places dont une partie est affectée au département du Rhône et une autre à la Haute-Savoie. Ceux de Miribel (130 places) et Culoz (65 places) sont gérés par Alfa3a. L'ADOMA gère 42 places sur Oyonnax. Alfa3a gère aussi un CPH à Miribel de 50 places.
- En 2007, dans l'Ain, 195 demandes d'asiles ont été déposées (premières demandes et réexamens). 54 demandeurs sont devenus réfugiés statutaires ou ont bénéficié de la protection subsidiaire. 350 dossiers étaient en cours.
- 66 % des demandes d'asile ont concerné des Serbes (essentiellement du Kosovo).
- En 2006, le nombre de demandes enregistrées au niveau national s'élève à 39 332, soit 33,6 % de moins qu'en 2005 (59 221).
- 123 000 personnes bénéficient du statut de réfugiés en France.





Entre palettes et cagettes

Il neige, la bise est glacante. Michel et Simon sont au rendez-vous, comme chaque mercredi. Devant l'entrepôt de la Banque alimentaire de l'Ain, rue de l'École Normale à Bourg-en-Bresse, les deux chauffeurs bénévoles de l'association sont prêts pour la première tournée du matin. Hier, d'autres bénévoles avaient pris place dans les camions frigorifiaues de l'association et demain. d'autres suivront: la collecte et la distribution, à la Banque alimentaire, c'est cinq jours sur sept et toute l'année.

Michel passe d'abord chez Guillot, route de Ceyzériat, pour récupérer des patisseriesviennoiseries. Il rejoindra ensuite Simon à la plateforme frigorifique de Système U, où les attendent des palettes de produits frais.

À côté des gros bahuts remplis de fruits, légumes et produits laitiers, Simon a garé son véhicule. À l'intérieur de l'entrepôt, des cartons de salades en sachet, des cagettes entières de radis, des tomates et quelques desserts lactés sont stockés sur des palettes. Michel et François, un autre bénévole, ont

rejoint Simon. Ils ont l'air satisfaits: « Ici, c'est intéressant. En général on a encore de la date, avec plusieurs jours de conservation. »

7h45: son camion plein, Simon repart au local pour décharger les denrées collectées. Michel, lui, poursuit sa tournée, Métro, Marie Frais, Carrefour où la collecte se fait en alternance avec les Restos du cœur. Terre de France. Bresse Bleu, Champion, Promocash ou Monterrat, de nombreux fournisseurs participent à l'affaire. Des entreprises et des grandes surfaces qui donnent à la Banque alimentaire leurs surplus ou invendus, des stocks de frais dont la date de péremption est proche, des produits secs aux emballages abîmés.

Une rigueur nécessaire

Au local, pendant ce temps, les autres bénévoles s'activent. Le responsable de l'entrepôt, Michel, décharge les palettes avec un chariot élévateur. Toutes les denrées qui arrivent sont pesées, minutieusement répertoriées et rangées en

fonction de la nature des produits. « Tout est très codifié, explique Claude Meynal, le président de l'association. Ce qui entre comme ce qui sort est systématiquement enregistré. Et tout est mis sur fichier, dans nos ordinateurs. Pour tous les stocks de l'Union européenne, de toute façon, on nous demande une parfaite traçabilité. Et nous devons également pouvoir justifier de la répartition des produits de la collecte nationale. Notre action nécessite beaucoup de riqueur. »

Derrière lui, dans le vieux local prêté par le Conseil général, s'élèvent d'immenses piles multicolores. Des milliers de couches, de toutes tailles, des boîtes de conserves et de préparation chocolatée, des pâtes, du lait, de la farine et des biscuits. L'essentiel vient de la collecte nationale, qui a eu lieu à l'automne: 700 tonnes cette année! Le reste, ce sont des stocks de l'Union européenne, du lait notamment et des plats cuisinés, en conserve. « Mais nous en recevons de moins en moins » regrette le président. « Chaque année, ajoutent par ailleurs Monique et Martine, qui s'occupent des questions sanitaires

et diététiques, nous organisons une demi-journée de dégustation des produits que nous envoie l'Europe, avec tous les bénévoles. Nous leur donnons une note et pour certains, nous élaborons des fiches recettes, faciles à faire et illustrées. Il est important, vis-à-vis des bénéficiaires, que nous sachions ce que nous distribuons. »

Il est 9 heures, les premières associations arrivent, catholiques ou laïques, de Bresse ou d'ailleurs. 65 au total, dans l'Ain, dépendent de la distribution de la Banque alimentaire. Grâce à elles, près de 4800 personnes reçoivent de l'aide, sous forme de repas ou de denrées, dont la moitié par le biais de la Croix-Rouge. Certaines associations passent une ou deux fois par semaine, d'autres plus épisodiquement, en fonction de leurs besoins et des publics auxquels elles s'adressent. Ce matin sont attendues la Croix-Rouge de Nantua, l'association les Pierres Vivantes services, de Bourg, et le secours catholique de Pont-d'Ain, entre autres.

Mais à chaque fois, le principe est le même. Pour chaque association





et chaque année, une fiche est établie, qui répertorie le nombre de familles ou de personnes qui en dépendent. La veille de leur passage, les bénévoles préparent leur « commande », à partir des stocks, des arrivages de produits frais et des demandes. Le critère d'attribution, c'est un poids par personne et par type de denrées, qu'il faut multiplier par le nombre de personnes enregistrées. Le calcul est assez simple. La participation financière demandée aux associations est elle aussi plutôt basique: 0, 04 € le kilo, pour un prix de revient de 0,13 €. « La préparation des commandes suppose de bien connaître les associations, de savoir comment elles travaillent, si elles peuvent faire de la cuisine ou si elles sont équipées pour conserver du frais » précise Suzon.

De la précarité à l'urgence

10h30: le ballet des cagettes se poursuit sur le parking de la Banque, tandis que Simon et François repartent pour une nouvelle tournée. Au même moment. par fax, Suzon reçoit une « urgence ». Il s'agit d'une demande d'une association de Bourg, pour une famille de 4 personnes en grande précarité. Suzon a l'habitude. Elle prépare un carton de denrées non périssables, que l'association viendra chercher dans la matinée. D'autres fois, ce aenre de demande vient d'un centre communal d'action sociale, de la Sauvegarde ou d'ailleurs, pour une femme seule ou avec enfants, un couple de personnes âgées qui n'a plus de quoi remplir son réfrigérateur. Les exemples ne sont malheureusement pas rares.

11 heures: au fond du local, derrière les piles de lait, des bénévoles de la Banque alimentaire et du Secours catholique boivent un café dans une pièce aménagée à cet effet. Dehors il fait toujours très froid et à force de porter des cagettes, les mains commencent à se frigorifier. Un peu plus au fond encore, il y a les bureaux, les ordinateurs, la comptabilité, les autres « services ». Car la Banque alimentaire n'est pas qu'une plateforme de distribution, même si c'est

sa première mission. Elle n'est plus non plus dans la charité pure. Elle a d'autres vocations.

La distribution, ici, est vue comme un outil parmi d'autres, dans une démarche globale de lutte contre la précarité et d'éducation alimentaire. Le rôle de la Banque, sur le terrain, c'est aussi d'accompagner les associations locales, en les formant et les informant sur le respect de la chaîne du froid, de l'hygiène et de l'équilibre alimentaires. C'est d'impulser et de soutenir des proiets portés localement, en faveur de l'éducation alimentaire des familles par exemple, de répondre à la demande des bénévoles qui sont au contact des publics et qui ont besoin d'échanger. « On tend actuellement, dans le milieu humanitaire et alimentaire, à aller plus loin dans la restauration et l'accompagnement » dit le président.

« Nous devons montrer qu'en plus de la bonne volonté, il faut de la riaueur. Nous avons aussi un rôle de veille sanitaire. »

Midi. Toutes les associations sont reparties. Les bénévoles, eux, finissent de ranger les dernières denrées collectées dans la matinée. Dans les bureaux, certains achèvent de rentrer leurs données dans l'ordinateur. Demain, d'autres chauffeurs prendront le volant pour une nouvelle collecte. D'autres associations viendront chercher leurs « commandes ». Et la chaîne de l'aide alimentaire, grâce à eux, continuera d'exister. • C.R.



> ADEPO 01

Affiliée à la fédération nationale des Associations de défense des polyhandicapés, ADEPO 01 est née en octobre 2006, à Trévoux. Réunissant des parents d'enfants polyhandicapés et des sympathisants, de l'Ain et du Rhône, elle a pour buts de soutenir les familles, sensibiliser le grand public et défendre les droits des polyhandicapés. ADEPO milite notamment pour la création d'un statut propre aux personnes



polyhandicapées. Depuis décembre, l'association propose un groupe de parole, co-animé par une psychologue, le 2º lundi du mois, de 14 à 16 heures, à la Maison des cèdres. Afin de développer les échanges entre les familles, elle souhaite

organiser des sorties plein air en ioëlette.

Tél. 04 74 00 31 82 (Emmanuelle Bétourné, présidente) Adepo01@orange.fr http://adepo-asso.org

> Plein air

Le 31 mai, au Grand Parc Miribel-Jonage, la 3^e Journée Handitechnique invite à assister à la course d'engins mobiles réalisés par des équipes réunissant des étudiants et des personnes handicapées. En parallèle, se tiendra le Salon des sports et activités de plein accessibles aux personnes handicapées, avec démonstrations et animations.

Tél. 04 78 80 56 20 www.grand-parc.fr



Val'muse en Valromey

Avec le soutien de la Fondation de France, l'association Val'Muse * a mené une recherche sur l'adaptation de la méthode d'apprentissage du piano de Marie Jaëll, basée sur la physiologie et notamment les connexions entre la pensée et le toucher, à tous instruments et aux personnes handicapées. La mise en place de cette pédagogie commune permettra de développer la mixité handicapés/valides. Une composition adaptée a été commandée au compositeur contemporain Yannick Cordou. « <u>La</u> présence de personnes handicapées peut être un plus pour la qualité pédagogique d'une école de musique » souligne sa directrice, Constance Boerner



En 2006 / 2007, Val'Muse a animé des ateliers hebdomadaires au foyer-ESAT de Virieu-le-Petit. Une quinzaine de résidents se sont ainsi initiés à la pratique musicale (instruments du monde, harpe, viole de gambe...]. L'accueil d'un concert chaque année a complété l'action.

Tél. 04 79 87 67 73 ou 04 79 87 25 47 - val-muse@wanadoo.fr Portes ouvertes les 28/29 juin, à la maison de pays de Champagne-en-Valromey.

* qui a pour but la pratique et la diffusion des musiques classiques, anciennes et traditionnelles, en Valromey. L'association propose une école de musique innovante et délocalisée, et un cycle de concerts gratuits avec des artistes à la renommée internationale. Elle est soutenue par le Conseil général et la Communauté de communes du Valromey.

Sur scène avec Théât'association



Le 16 février, le château de Salvert, à Attignat, accueillait l'atelier théâtre de l'APF* pour sa troisième représentation de La Cantatrice chauve d'Eugène Ionesco. Le public, composé de partenaires bressans de Théât'association, était invité à participer à la pièce interprétée sous forme de « lecture ludique et interactive ». « On l'avait joué pour la fête de Noël de l'APF et dans un restaurant. Là, il s'agissait de tester la formule auprès d'un public plus élargi, avec pour objectif d'aller plus loin avec cette action Culture et handicap, en Dombes, Bugey, Pays de Gex... » explique Martine Maillet, directrice artistique de l'association, qui anime l'atelier. Test plutôt réussi.

Créé à la rentrée 2006, l'atelier théâtre de l'APF réunit 5 personnes handicapées et 3 valides. Le 29 juin, il se produira lors de la journée de fin de saison de Théât'association, à Druillat, au côté des jeunes de la MJC d'Ambérieu-en-Bugey.

Autre action Culture et handicap: depuis janvier, Théât'association anime un atelier hebdomadaire d'expression et communication par le théâtre dans deux classes UPI (unité pédagogique d'intégration) du collège de Saint-Denis-lès-Bourg. Des lectures-spectacles sont prévues en fin d'année, en interne.

Tél. 04 74 22 70 98 theatassociation@wanadoo.fr

Deux nouvelles antennes de l'Apedys



En juin 2007, des parents d'enfants dyslexiques avaient organisé à Pont-de-Vaux une rencontre-conférence qui avait attiré un large public. Plutôt que créer une asso-

ciation isolée, ils ont rejoint en début d'année l'association départementale Apedys. Depuis fin janvier, ils proposent une aide aux devoirs, un samedi matin sur deux, pour des élèves de tous âges, dans une salle prêtée par la commune. Des ateliers artistiques sont en projet. Le 12 mars, l'Apedys Ain a tenu un conseil d'administration délocalisé à Pont-de-Vaux. Autre antenne locale née en 2008: celle de Reyrieux. Basée à Ambérieu-en-Bugey, l'Apedys Ain, qui réunit une centaine de familles, est donc aujourd'hui présente sur les secteurs de Bourg-en-Bresse, Hauteville, Oyonnax, et du Val de Saône. Ses permanences, régulières à Ambérieu et Bourg, ponctuelles sur les autres sites, sont ouvertes à tous. « Ce sont des lieux d'écoute des parents, avec en plus chaque année une ou deux journées où les enfants sont invités. Nous organisons aussi des conférences pour les parents et les enseignants. Mais le point fort de l'année la Journée nationale des dys, le 10/10. C'est vraiment un lieu de convivialité, de rencontre entre les familles » explique son nouveau président, Francois Poncin.

Tél. 06 43 77 77 31 (Apedys Ain) www.apedys.org - apedys-ain@orange.fr

> Syndrome Gilles de la Tourette

Les 29 février et 1^{er} mars, la compagnie Pulx, invitée par la compagnie Passaros, a présenté au théâtre de la Citadelle, à Bourg-en-Bresse, sa création danse/guitare SyndrOme. Né des recherches de la chorégraphe Elsa Decaudin sur le syndrome Gilles de la Tourette, maladie rare provo-

lien avec un réseau d'hôpitaux centres de référence. Son conseil scientifique est présidé par le Pr Houeto (CHU de Poitiers).

Tél. 04 37 28 06 35 (ASFGT région Lyon-Grenoble) – www.france-tourette.org

> Autisme 01

Créée en octobre 2007, l'association Autisme 01 réunit des parents d'enfants autistes, avec pour objectifs d'apporter aide, soutien et conseil aux familles.

Tél. 04 27 53 02 39 ou 04 74 24 33 36

À la une de l'APAJH

Depuis janvier, l'IME Henri Lafay, accueil de jour agréé pour 12 jeunes autistes, créé par l'APAJH* en 2004, est géré par la fédération nationale et non plus par l'association départementale, faute de bénévoles. Idem pour le Sessad qui, depuis 2001, accompagne 50 jeunes déficients intellectuels scolarisés en école ordinaire. L'association locale ne poursuit pas moins ses actions, notamment sa présence active à la CDA (Commission des droits et de l'autonomiel.

Le 30 mars, plus de 170 spectateurs ont assisté à la projection du film Elle s'appelle Sabine, de Sandrine Bonnaire, organisée en partenariat avec le Cinémateur et suivie d'un débat sur

l'autisme, en présence de Jean-Louis Vigneau, vice-président de la fédération nationale, du Dr Taricq, directeur du pôle grande dépendance APAJH de l'Ariège, et de Jean-Pierre Petit, directeur du Sessad et de l'IME de Bourgen-Bresse.

Dans l'Ain, l'APAJH gère également un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) à Charnoz, qui reçoit 73 travailleurs handicapés, et un SAH (service d'accompagnement à l'hébergement) agréé pour 50 personnes.

Tél. 04 74 52 16 81 apajh01@wanadoo.fr - www.apajh.org

* Association pour adultes et jeunes handicapés

> Ouvrez la porte - échappé(e) s



> Depuis 2000, la compagnie Passaros mène un travail autour de la pratique de l'improvisation, dans une démarche d'ouverture à tous

De la rencontre entre artistes professionnels, techniciens du spectacle, résidents de la maison d'accueil spécialisée Le Villa-Joie (Saint-Just) et leurs accompagnateurs, est né en 2004, dans le cadre des ateliers de création animés par la compagnie Passaros, le spectacle vocal et chorégraphique Ouvrez la porte, Échappé(e) s. Sept représentations ont eu lieu, en 2004 et 2007. Un DVD témoignant de cette expérience, avec extraits du spectacle et photos, sera prochainement

Tél. 06 61 94 04 44 http://passaros.online.fr passaros@free.fr

> Déficients visuels

Basée à Lyon, l'association Amitié des déficients visuels réunit 300 adhérents du Rhône, de l'Ain, de la Drôme, de la Saône-et-Loire et des Savoies, et propose divers services: aide aux démarches, informatique adaptée, loisirs... Depuis avril, elle tient une permanence deux vendredis après-midi par mois, à l'Adapei.

Tél. 04 72 41 96 88 www.amitie-dv.org



Bourg Habitat teste depuis janvier une nouvelle organisation de son action de proximité, sur l'agence Amédée Mercier, dans le cadre d'une démarche globale de qualité de service.

Un même visage,



> Entre le terrain et l'agence, chaque chargé de secteur gère près de 400 logements.

Que le locataire ait un interlocuteur unique, c'est l'objectif affiché par Bourg Habitat qui depuis le 15 janvier, à l'agence Amédée Mercier, a engagé une période test de réorganisation de ses services de proximité. « Nous avons un problème de traçabilité des interventions et un manque de visibilité, pour les clients, sur qui fait quoi au sein de nos agences » explique David Jonnard, directeur adjoint. Appuyé par un cabinet conseil, le

bailleur burgien a donc imaginé une nouvelle organisation du travail, qui devrait permettre à la fois une meilleure identification de ses agents et une amélioration du dialogue. Jusque-là, comme dans les autres agences, le travail était réparti en deux métiers: les chargés de clientèle, responsables du suivi administratif et financier des clients, et les régisseurs, chargés de toutes les questions techniques, états des lieux, etc.

Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Régisseurs et chargés de clientèle ne font plus qu'un, appelé dorénavant le chargé de secteur.

Une démarche expérimentale

L'agence Amédée Mercier a été choisie pour mener cette démarche expérimentale de sectorisation parce qu'elle emploie à la fois des agents d'expérience mais aussi de nouveaux collaborateurs. Six personnes travaillent sur ce secteur : le responsable d'agence, Gilles Syre, quatre chargés de secteur et un régisseur à l'aube de la retraite, devenu personne ressource pour appuyer la formation de ses collègues. Depuis quelques semaines, ces agents travaillent donc différemment. Chacun a été chargé du suivi d'un secteur déterminé, regroupant entre 300 et 400 logements, sur lequel il assure le suivi des questions techniques, administratives, financières mais aussi relationnelles. À terme, l'objectif de cette réforme est double. Elle doit d'abord inciter le personnel à s'impliquer davantage, en lui confiant la gestion d'un budget d'entretien et en lui fixant des objectifs par rapport aux taux de vacance et d'impayés. Elle doit aussi rendre les agents plus identifiables sur le terrain, pour améliorer le service rendu aux usagers.

Entre préparation et suivi

La mise en place de ces nouvelles méthodes



un nouveau métier

de travail a été préparée très en amont. Dès le premier trimestre 2007, les agents concernés avaient été prévenus du projet et au fil des mois, certains points ont été affinés, dans une réflexion globale. « Certains agents avaient beaucoup d'appréhension, dit à ce propos David Jonnard, mais on a pris le temps de les accompagner et finalement c'était bien de commencer en janvier, comme prévu ».

La période de test durera entre 6 et 9 mois. Pendant cette période, un suivi très régulier est mis en place avec des réunions hebdomadaires. Chaque chargé de secteur peut y évoquer les difficultés qu'il rencontre, expliquer comment s'établissent les relations avec les usagers. En février, il était encore difficile d'évaluer les premiers impacts de cette nouvelle organisation. Les locataires avaient été prévenus par un courrier personnel et des affichettes apposées dans les halls d'immeuble, présentant le nouveau chargé de secteur. Sur le terrain, les gardiens ont fait le lien avec les locataires en les orientant, en cas de besoin, vers leur référent. Mais les habitudes sont souvent tenaces et il faudra sans doute plusieurs semaines pour que chaque résident identifie bien son chargé de secteur.

« Nous avions un manque de traçabilité des interventions. »

En termes de suivi, il a également été prévu que les chargés de secteur de l'agence Amédée Mercier fassent des « rapports » trimestriels à leurs collègues des autres agences, pour que dès à présent ceux-ci soient informés des évolutions et s'impliquent dans le nouveau dispositif. Dans la perspective bien sûr, si l'expérience est concluante, que cette nouvelle répartition des responsabilités soit généralisée au sein des agences du bailleur burgien. Une décision attendue pour la rentrée 2008 • CR

Impressions

Jean-Claude Cartonnet et Tarik Lahmanate, ex-régisseurs, Guy Françon, Laurence Rollet et Valérie Guillon, ex-chargés de clientèle sont devenus, en janvier, les premiers chargés de secteur de Bourg Habitat. L'équipe, placée sous la responsabilité de Gilles Syre, reconnaît avoir ressenti de l'appréhension, eu peur « d'essuyer les plâtres ». Pourtant, ils ne sont pas fermés à l'idée de réorganiser le travail et de gérer en toute transversalité les logements de leur secteur.

Hormis Jean-Claude Cartonnet, qui partira bientôt à la retraite et qui a été chargé de partager son expérience avec ses collègues, les autres ont aujourd'hui la charge pleine et entière d'un secteur. « Nous faisons trois métiers en un » disent-ils. Ou plutôt, leur métier comporte aujourd'hui trois volets. Un volet commercial, pour rechercher le logement le plus adapté à chaque client, technique avec des états des lieux, des commandes de travaux, et enfin un volet social. Chaque chargé de secteur doit

également assurer la permanence d'accueil du public une journée par semaine. « Une charge très lourde » précise-t-on à l'agence, en déplorant l'impatience de certains locataires.

L'équipe, ces derniers mois, a suivi un programme de formation spécifique, pour lui permettre de mieux appréhender ses nouvelles

Mais quelques semaines seulement après le début du test, l'équipe de Gilles Syre n'est pas encore identifiée dans son nouveau positionnement. « Les locataires ne font pas encore la différence. La nouvelle organisation nous oblige à être performants sur beaucoup de choses. En même temps, il manque des moments pour avoir des échanges entre collègues ». Tout n'est donc pas parfait et les appréhensions sont toujours présentes malgré une volonté clairement affichée. Mais il reste plusieurs mois pour faire des réglages, affiner les actions et faire de cette expérimentation un succès.



> Gilles Syre, le responsable de l'agence, accompagne son équipe dans cette période d'expérimentation

En Espagne, le système de santé est fondé sur l'universalité et la gratuité des soins. Il est financé par des impôts nationaux mais géré par les communautés autonomes. Une recette typiquement espagnole.

Gratuité totale

n Espagne, le système de santé public est financé par les impôts et assure à tous les résidents un accès gratuit aux soins. Il y a trente ans pourtant, il était semblable à celui de la France où l'assurance maladie découle du statut de travailleur et est financée par les cotisations patronales et salariales. En Espagne, le système de santé a en outre été décentralisé au niveau des régions, chaque communauté autonome gérant son système de santé. Pour consulter ou se faire soigner, tout citoyen espagnol ou tout expatrié se rend donc dans le centre de santé de son quartier, où chacun dispose d'un médecin généraliste attitré. C'est par lui qu'on peut être orienté ensuite vers un spécialiste ou l'hôpital. Ce dispositif est ni plus ni moins le même qu'au Royaume-Uni, avec leurs médecins traitants « gate keepers », « gardiens » de l'accès au réseau de soins public entièrement gratuit. Un principe adopté plus récemment par la France

Une importante offre de soins privée cohabite néanmoins avec le système public. Environ 17 % des Espagnols ont souscrit une mutuelle et s'adressent aux médecins et aux cliniques privées, tout en restant souvent fidèles à leur médecin du « centro de salud » pour les consultations de base. Le secteur privé travaille aussi, par conventionnement, pour le Système national de santé qui réduit ainsi les listes d'attente dans ses établissements publics (ceux-ci totalisent un peu moins de lits que le privé, alors qu'en France ils en



comptent deux fois plus). Près de la moitié des médecins libéraux partagent d'ailleurs leur temps avec un emploi dans le public.

Les dépenses ont la fièvre

Ce qui relie sans conteste l'Espagne et la France (et le reste de l'Europe!), c'est l'accroissement problématique des dépenses de santé, dû à l'allongement de la durée de vie et à une demande accrue de soins et de services médicaux. Autres facteurs typiquement espagnols: le nombre élevé de cas de sida, le nombre croissant de ressortissants étrangers (touristes ou immigrés), et l'ouverture (bienvenue) de nouveaux hôpitaux. Tous les services sanitaires des Communautés autonomes

sont endettés. L'État a choisi en 2006 de se réengager plus fortement dans le financement des systèmes de santé des Régions (mais pas dans sa gestion) et il a pris des mesures pour freiner les dépenses pharmaceutiques. Ainsi, 2000 médicaments sont exclus du remboursement. On promeut

les génériques - ils représentent 6 % du marché contre 40 % en moyenne au Royaume-Uni - et on baisse les marges des grossistes et des pharmacies.

À noter qu'au sud des Pyrénées, les dépenses de santé représentent 7,4 % du PIB, contre 9,5 % au nord. • A.B.

> Bismarck contre Beverigde

On distingue en gros deux systèmes-types. Le premier adosse l'assurance santé au travail, sur le modèle mis en place par Bismarck à la fin du XIX^e siècle. En Allemagne, le système a été récemment réformé pour maîtriser les dépenses. Les assurés peuvent choisir de s'affilier à la caisse d'assurance maladie locale, à une caisse corporative ou une caisse

L'autre modèle est le système national des Anglais, mis en place en 1946 par Lord Beveridge: il est financé par l'impôt et garantit une couverture universelle et la gratuité des soins à chaque habitant. Cependant, le faible montant des prestations au Royaume-Uni explique l'importance des assurances privées et des régimes de protection d'entreprises. Les pays d'Europe centrale et orientale restent marqués par le régime universel et la gratuité de l'époque communiste et voient fleurir des assurances privées pour les plus riches.

> Les P'tits musiciens

Après une première 4 samedis matin, les P'tits musiciens proposés par l'École des parents à Bourg-en-Bresse poursuivent parents et enfants (de 12 mois à 5 ans) à vivre un moment d'échange musical passant par la découverte, Participation: 5 €.

Tél. 0474227917 ecoledesparents01@wanadoo.fr



> Jardin d'Alexandre

Depuis huit ans, le centre social de la Reyssouze, à Bourg-en-Bresse, organise dans des écoles du quartier un « caférencontre », temps d'échange entre parents, animé par Catherine Pisapia, psychologue, et deux travailleuses sociales, un vendredi par mois, de 13 h 30 à 15 h 30.

Depuis janvier 2007, un temps d'accueil en famille, où les parents viennent avec leur(s) enfant(s), complète cette action d'aide à la parentalité. Baptisé « Le Jardin d'Alexandre » (en référence à la place Alexandre-Dumas où est implanté le centre social), il se déroule deux fois par mois, au centre et à son annexe du Pont-des-Chèvres. en présence de C. Pisapia et deux accueillantes. Objectif: aider à renouer le dialogue entre les parents et l'enfant, soulager, donner des pistes, orienter si besoin vers un suivi plus conséquent. Lancée à titre expérimental, l'action se poursuit cette année (hors vacances scolaires).

Tél. 0474233777

Personnes âgées

CLIC Pays de Bresse

Depuis septembre 2007, le CLIC* Pays de Bresse couvre 5 cantons, soit 59 communes. Il tient des permanences mensuelles à Saint-Trivier-de-Courtes, Coligny, Marboz, Montrevel, Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle. De juin à décembre, le CLIC a effectué 159 entretiens. La plupart des demandes concernent



le maintien à domicile et l'offre de soins.

Lancées à l'automne, les rencontres avec les clubs de personnes âgées se poursuivent. Ce printemps, le CLIC est partenaire du café-mémoire itinérant sur la maladie d'Alzheimer organisé par la MSA En avril, il invite les seniors à avoir Bon pied, bon œil sur la route, lors d'une journée d'information gratuite sur la sécurité routière, le 22 à Pont-de-Veyle, le 25 à Saint-Trivier, le 28 à Marboz.

Tél. 0474307824 clic-paysdebresse@orange.fr

* Centre local d'information et de coordination gérontologique

Logement

Petites unités de vie

Trois PUV ont ouvert autour de Bourg-en-Bresse. Implantées en milieu péri-urbain, près des centres-villages, les petites unités de vie réunissent une vingtaine de logements locatifs individuels, tous équipés d'un coin cuisine et de sanitaires adaptés. Elles accueillent des personnes âgées valides ou en légère perte d'autonomie, qui peuvent ainsi conserver leur indépendance, tout en bénéficiant d'un environnement sécurisé et de services communs (restauration, animations...). La Cité des seniors, à Viriat, réalisée par l'OPAC de l'Ain, a accueilli ses deux premiers résidents en janvier. Les Charmilles, à Péronnas, et la Chènevière, à Saint-Denislès-Bourg, toutes deux construites par Bourg Habitat, ont ouvert en février.



> Pôle VisioCrèche

Ouvert depuis janvier, le pôle petite enfance VisioCrèche, à Montceaux, accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30. De 36 places au départ, la capacité de ce nouveau multi-accueil créé et géré par la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières devrait passer dès la rentrée à 42 places, « avec un objectif de 30 en accueil régulier, 12 en occasionnel » souligne la directrice, Nathalie Aurrand-Lions. Implanté dans des locaux neufs, le pôle est équipé de salles de jeux d'eau et de motricité. Il comprend également un relais assistantes maternelles, qui a ouvert en mars. Son effectif total compte 13 salariés.

Au sein du même bâtiment, ont ouvert également des permanences d'une assistante sociale et d'une infirmièrepuéricultrice du Conseil général, et de la Médecine du travail.

Tél 0474025113 www.ccm3r.com





> Parentalité

L'OMEP* de l'Ain organise régulièrement des rencontres sur la parentalité, ouvertes à tous. Prochains rendez-vous:

- Complicité parents-éducateurs, avec Carole Morache, le 19 juin, à Bourg;
- Enfants en difficulté, enfants difficiles, avec Carole Morache, le 28 juin, à
- Mais pourquoi n'écoutent-ils pas? avec Serge Boismare, le 21 octobre, à Bourg;
- Mon enfant dit qu'il s'ennuie, avec Joël Clerget, le 21 novembre, à Bourg.

Tél. 0474253847 omepdelain@wanadoo.fr

* Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire

> Espace citoyen



Née en novembre à Pont-de-Vaux. l'association *Ponds ta vache!* invite les enfants et adolescents à s'exprimer, échanger, être curieux du monde qui les entoure, réaliser leurs projets. Des conférences-goûters mensuels sont en projet, ainsi que la création d'un lieu de rencontre, espace citoyen pour les enfants et adolescents de 7 à 17 ans, avec ateliers, cafés philo...

Un blog est ouvert, où chaque semaine un enfant, un adolescent ou un adulte tient un bloc-notes.

Tél. 06 80 05 98 40 (Isabelle Collombat) pondstavache@gmail.com http://bloguetavache.over-blog.com

> Un Relais à construire

20 rue de la Basilique à Bourg-ens'est arrêtée en mars, faute de

Tél. 04 74 23 36 35 (PAEJ Chocolat chaud)

Faciliter l'accès aux stages

Suite à l'étude sur les discriminations dans l'accès au stage menée dans le cadre du projet TRANSFERT*, entre autres sur Oyonnax, Nantua et Bellegarde, des outils gratuits sont proposés aux employeurs (entreprises, associations, collectivités territoriales, services publics), aux établissements d'éducation et formation, et aux acteurs sociaux, pour faciliter l'intégration des stagiaires.

En avril 2007, une journée de formation a réuni une dizaine de participants, dans un échange participatif et constructif. À renouveler en 2008.

Deuxième outil : un autodiagnostic à réaliser en ligne en 30 mn, permettant aux entreprises, associations et autres organisations, d'évaluer en interne, dans le respect de l'anonymat, leurs propres pratiques en matière de discrimination. Et donc d'inciter à la réflexion et l'action... Testé auprès d'une cinquantaine d'organisations, il est labellisé par la HALDE (Haute



autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité]. Une version adaptée pour les établissements scolaires et de la formation est en cours de création, à la demande de l'Éducation nationale.

Troisième outil: le CV anonyme. Expérimenté dans le Pas-de-Calais, il devrait être prochainement mis en place en Rhône-Alpes.

Tél. 06 21 40 16 50 (David Gibergues, chargé de mission) david.gibergues@unsa.org

* Transferts de pratiques pour un Accès Non discriminatoire au Stage et à la Formation professionnelle – Éducation en Réseau pour la Tolérance. Voir InterAction n° 51, p. 46. Lancé dans trois territoires en France, le projet est soutenu par le Fonds social européen (programme EQUAL), la Région Rhône-Alpes et l'ACSR Rhône-Alpes

Prévenir les conduites à risques

> Du 25 au 28 mars, le collège Jean Rostand à Arbent a mené une action de prévention des conduites à risques. Le premier jour, 12 élèves de 4° et 3° ont rencontré le directeur de l'Avema, un agent d'accès aux droits, un pompier, un médecin du Planning familial et un membre de l'APEAS (Association de parents d'enfants accidentés par strangulation), avec pour but de relayer ensuite les messages auprès de toutes les classes, soit 560 élèves, via une exposition commentée. Chose faite durant les trois jours suivants.

En parallèle, une conférence sur les risques des jeux dangereux, animée par Daniel-Louis Blandin, délégué régional de l'APEAS, était organisée pour les parents.

Tél. 04 74 77 15 79 (collège)



> Née en 2000, l'APEAS invite à oser rompre le silence autour des jeux dangereux. Ses bénévoles organisent à la demande des actions de prévention et information auprès des jeunes, des familles, des professionnels de l'éducation, de la santé et de la justice.

Tél. 04 76 83 91 10 www.jeudufoulard.com http://pagesperso-orange.fr/daniel-louis.blandin

> Le 18 mai, à 18 h 30, au collège Saint-Exupéry à Bellegarde, se tiendra une réunion d'information sur les jeux dangereux, ouverte aux adultes et animée par l'équipe médicale du collège. Des actions de prévention ont été menées auprès des jeunes dans une école primaire et au collège.

Tél. 04 50 56 61 40

Partenariat

Du Sessad au Savisp

Comment aider les jeunes majeurs, d'intelligence normale mais souffrant de troubles du comportement, à entrer dans la vie active et sociale, au terme de leur parcours de formation? Une réponse innovante est en cours de création dans l'Ain: un Service d'adaptation à la vie scolaire et professionnelle (Savisp).

À l'origine du projet, le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) des Alaniers (Orsac). Créé en 1995 - un des premiers dans l'Ain -, d'une capacité de 25 places, il apporte aux 6/18 ans un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique, via une équipe de travail pluridisciplinaire. Mais audelà de l'âge « frontière » de 18 ans, rien n'est prévu par la loi pour aider à quitter l'institution, devenir autonome, élaborer un projet personnel de vie, accéder au logement, renouer des liens avec la famille... si ce n'est une dérogation accordée au Sessad pour suivre durant un an les jeunes préparant un examen. D'où la volonté d'aller plus loin, en créant un service offrant aux jeunes un accompagnement temporaire et souple, visant l'adaptation sociale. professionnelle et les soins éventuels.

Une volonté partagée par divers établissements, car le futur Savisp s'appuie sur un partenariat novateur: ses 20 places seront redéployées en fonction des besoins recensés

Le 19 février, le projet a reçu l'avis favorable du CROSMS (Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale). Le 13 mars, une séance de travail a réuni les établissements partenaires (entre autres, l'ITEP Seillon et les IME d'Hauteville et Villerversure). Les échanges en présence de la coordinatrice et de la référente insertion enfants de la MDPH, de l'inspecteur de la DDASS et de l'inspectrice de l'ASH* (Éducation nationale) ont abordé en détail les critères d'orientation à retenir pour bénéficier de ce nouveau service, qui devrait selon les prévisions de l'autorité de tarification être opérationnel à compter de septembre 2008 via le redéploiement de 10 places d'internat de l'ITEP Les Alaniers. Cette première phase sera suivie d'une deuxième phase de 10 places, mutualisées entre les établissements.

Lancé à titre expérimental pour 5 ans, le nouveau service fera l'objet d'évaluations.

Tél. 04 74 22 14 12

* Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.



> Le P'tit burgien version logement



Réalisé par la Maison des étudiants, le premier guide pratique Le P'tit burgien — se loger à Bourg donne toutes les infos pratiques: coordonnées des agences immobilières, régies et bailleurs publics, aides au logement, conseils sur la colocation, le bail, les taxes... Édité à 3000 exemplaires, il est disponible gratuitement à la MdE et sera diffusé dans les 15 établissements

d'enseignement supérieur de la ville.

et envoyée par mail à un fichier de plus de 700

Tél. 04 74 24 69 49 – servicelogement@hotmail.fr

> Congrès européen



contre sur Les mesures iudiciaires à destination des mineurs à Séville en novembre 2006, un 2^e condu 21 au 23 mai, à Lyon, sur le thème Délinquance

des mineurs: de la prévention aux traitements de glomération de Grenoble, le centre de recherche

Tél. 04 26 68 51 54 ou 06 19 94 27 22 (Karina Gleich) - www.congres-delinquance-mineurs.org

> Les ieudis de Jurist'Jeunes

Tous les ieudis, hors vacances scolaires, de 12 à 14 heures, des étudiants en licence de droit à Bourg-en-Bresse, membres de l'association Jurist'Jeunes, tiennent une permanence d'information juridique ouverte à tous, au CEUBA*. « De novembre à janvier, nous avons répondu à une vingtaine de demandes. Cette action nous permet d'avoir une première approche concrète de la pratique du métier. L'association est encadrée par un comité de pilotage qui comprend des représentants de l'Ordre des avocats et de la Chambre des notaires » explique Christophe Garny, président. Cette année, une permanence a également été organisée au lycée Quinet.

Autre action de Jurist'jeunes: l'organisation d'un forum des métiers en mars dernier, en partenariat avec l'ADEC (Association des étudiants du CEUBA).

Tél. 04 74 23 78 55 juristjeunes01@hotmail.fr http://juristjeunes.over-blog.fr

* Centre d'études universitaires de Bourg et de

> La Jeunesse du Pradon

À Nantua, des jeunes se sont mobilisés pour créer une association proposant aux pré-ados et ados de leur quartier des activités culturelles et sportives. Un éducateur a apporté son aide au projet. Première action: un tournoi de football qui, organisé avec le soutien du club de la ville, le 21 février, a réuni 58 participants, de 9 à 15 ans. Une randonnée et des initiations sportives sont en projet pour cet été. Pour l'instant, la Jeunesse du Pradon dispose d'un petit local servant de bureau, prêté par Logidia. Elle souhaite ouvrir une salle où les jeunes pourront se réunir.

Tél. 06 30 33 56 20 (Ilias Karaslan, président)

Vie des associations

> Enfants du pays

Le 17 mars, six camionnettes chargées de dons (fauteuils roulants, mobilier scolaire, ordinateurs, vélos, matériel médical...) sont parties de Mâcon pour le Maroc. Menée avec le soutien de l'association Des pompiers et des hommes de Sancé, cette mission était la première organisée par l'association Les Enfants du pays, née à Bâgé-la-Ville en 2007 et ayant pour but d'apporter une aide au développement et aux populations en difficulté, sans limites de frontière, race, religion, opinions...

Tél. 03 85 36 30 82 (Mohamed Saffa, président) lesenfantsdupays@gmail.com



> Au départ du convoi

> Il'Lymiere

Il comme Illyriens, ancien peuple des Balkans, Lymiere comme un clin d'œil au siècle des Lumières: l'association Il'Lymiere, née en novembre à Bourgen-Bresse, a pour but de mieux faire connaître l'Albanie en France et viceversa. Afin de faciliter l'intégration de la communauté albanaise, elle apporte aussi une aide aux démarches administratives. En juin, elle devrait participer à la Journée gastronomique organisée par Ain'Pacte et, en février 2009, à la Quinzaine du cinéma étranger.

Tél. 06 87 90 11 07 (Lucaj Visar, président) www.il-lymiere.org

> Trans'Missions solidaires

Réunissant des adhérents de Savoie, Ain, Rhône, Isère et Jura, l'association Trans'Missions solidaires, qui œuvre avec divers partenaires (Fonda Rhône-Alpes, Bâtir ensemble...) sur des projets de développement durable, souhaite mieux faire connaître l'habitat groupé.

Tél. 04 79 60 42 39

Forum-rencontre

« Le bénévole au service de la collectivité »

Suite au succès du 1er forum-rencontre sur la vie associative organisé en 2007, le Centre du bénévolat des pays de l'Ain reconduit l'initiative*. Rendez-vous les 25/26 avril, à la salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, autour du thème Le bénévole au service de la collectivité. Le vendredi, à 9 h 30, ouverture du forum par Michel Paramelle, président du CBPA; à 9h45,

intervention de Dominique Thierry, vice-président de France bénévolat; à 10 h 30, table ronde La complémentarité de l'action publique des collectivités territoriales et de l'action d'utilité sociale des assocations: à 12 h. visite officielle du « salon des associations »: de 14h30 à 16h30, micro-conférences sur l'accompagnement de la vie associative, le passeport bénévole, les droits des bénévoles, le bénévolat des jeunes.

Le salon des associations, réunissant plus d'une quarantaine de stands, se poursuivra le samedi, de 9 à 16 heures, avec animations, borne interactive, distribution du Guide pratique de l'association dans l'Ain...

I.e Passeport

Bénévole

* Avec le soutien de la Ville de Bourg, de L'agglo, du Conseil général, de la Région, de Jeunesse et sports, de l'AGLCA, de Tropiques FM et du Crédit



À l'actualité en 2008

- > Le CBPA a signé une convention avec l'IDRAC, école supérieure de commerce à Lyon. Antoine Raffin, étudiant en 3° année de Bachelor Marketing et gestion des entreprises, a participé activement à l'organisation du forum.
- >Outre la réactivation des antennes existantes, le Centre va ouvrir une antenne à Bellegarde.
- > L'antenne jeunes, animée par Emmanuelle Maitre, est aussi en cours de redynamisation.

Tél. 04 74 45 38 36 - www.benevolat01.org

> Observatoire

Réunissant divers partenaires*, un observatoire de la vie associative départementale s'est mis en place en janvier. Objectif: réunir des typologie des projets etc.), afin de mieux les connaître et, au-delà, accompagner leur évolution. souligne Catherine Croiset, déléguée

Tél. 04 74 23 44 66 www.ddjs-ain.jeunesse-sports.gouv.fr

> Enfants ukrainiens

Droujba, en russe, signifie amitié. Avec l'association Droujba Tchernobyl France, l'amitié se concrétise par l'accueil d'enfants ukrainiens, de 9 à 16 ans, l'été, dans des familles françaises bénévoles. « C'est un échange très riche, qui permet à l'enfant de découvrir un autre mode de vie, une autre alimentation, d'apprendre un peu le français » explique le Burgien Jean-Claude Roux. L'association organise et finance le transport en car, et prend en charge 90 % des frais d'assurance du séjour.

Tél. 04 74 23 59 74 ou 06 84 48 17 65 www.droujba.skyblog.com



> Chaque famille s'engage à accueillir un ou plusieurs enfants durant un mois.

PLUS D'ÉNERGIE ET DE SERVICE



Gaële, Christian, Martine et Benjamin salariés des Mutuelles de l'Ain







Inscriptions

Conseil général de l'Ain Direction générale de la prévention et de l'action sociale Tel. 04 74 32 33 40

Renseignements

Conseil général de l'Ain Direction de la communication Tél. 04 74 22 98 38 rencontres-handicap@cg01.fr www.ain.fr/rencontres-handicap

